

L'humusation des corps

Analyse des justifications et des stratégies dans un processus de décision

Mémoire réalisé par
Florence Lambeaux

Promoteur
Jean Nizet

Lecteurs
Claudine Drion et Francis Busigny

Année académique 2017-2018
Master en politique économique et sociale

Remerciements

Le rédaction d'un mémoire est une aventure collégiale. J'adresse un immense merci à mon promoteur, Jean Nizet, qui m'a accompagnée sur ce terrain innovant des pratiques funéraires. Il a été pour moi comme une sentinelle et un éclaireur qui m'a guidée tout au long du processus. Je salue son ouverture d'esprit, sa curiosité et sa capacité d'adaptation.

Je remercie également ma famille qui m'a épaulée pendant cette période très intense. Je ne peux que m'excuser pour les absences physiques et mentales de ces derniers mois. Vous m'avez soutenue, tant durant les périodes enthousiasmantes que dans les moments plus délicats.

Merci aux membres de la Fondation, aux décideurs politiques ainsi qu'à toutes les personnes qui m'ont accordé leur temps. Vous m'avez fait confiance en me confiant vos désirs et peurs sur un sujet aussi intime que délicat.

Une pensée également pour toi, parti trop tôt ! Toi qui ne lira hélas jamais ces lignes...

Remerciements.....	3
Introduction	8
1. Théorie	12
1.1. Contextualisme de Pettigrew.....	12
1.2. La théorie des Mondes de Boltanski et Thévenot - De la Justification	13
1.2.1. A la recherche de la septième cité	14
1.2.2. Compromis et arrangements pour surmonter les tensions.....	16
1.3. La théorie des relations entre l'organisation et l'environnement.....	16
1.4. Le processus de décision.....	18
1.5. La théorie du pouvoir.....	18
1.5.1. La légitimité comme fondement d'une stratégie	19
2. Méthodologie.....	21
2.1. Choix des matériaux.....	21
2.2. Méthodologie développée pour l'analyse des contextes	21
2.2.1. Contexte interne	21
2.2.2. Contexte externe	22
2.3. Méthodologie développée pour l'analyse du contenu.....	22
2.4. Méthodologie développée pour l'analyse du processus	25
3. Analyse des contextes (interne et externe).....	26
3.1. Le contexte externe – Région Wallonne	26
3.1.1. Contexte juridique et administratif.....	26
3.1.2. Contexte économique.....	30
3.1.3. Contexte culturel.....	32
3.2. Le contexte interne – Commune d'Ottignies-LLN.....	36
3.2.1. Contexte juridique et administratif.....	36
3.2.2. Contexte politique	37
3.2.3. Approche culturelle.....	38
4. Analyse du contenu.....	39
4.1. L'approche des défenseurs de l'humusation sous le prisme de la théorie des mondes	39
4.1.1. Le monde vert	39
4.1.2. Le monde industriel	42
4.1.3. Le monde civique	44

4.1.4.	Le monde domestique	46
4.1.5.	Le monde marchand	48
4.1.6.	Le monde inspiré.....	50
4.1.7.	Le monde du renom.....	51
4.1.8.	Conclusion.....	52
4.2.	L'approche de la Commune d'Ottignies - LLN sous le prisme de la théorie des mondes.....	53
4.2.1.	Le monde vert	54
4.2.2.	Le monde civique	55
4.2.3.	Le monde industriel	58
4.2.4.	Le monde domestique et le monde inspiré	60
4.2.5.	Le monde du renom.....	61
4.2.6.	Le monde marchand	61
4.2.7.	Conclusion.....	62
4.3.	L'approche de la Région Wallonne sous le prisme de la théorie des mondes	63
4.3.1.	Le monde civique	63
4.3.2.	Le monde industriel	65
4.3.3.	Le monde domestique	66
4.3.4.	Le monde vert	68
4.3.5.	Le monde inspiré.....	69
4.3.6.	Le monde du renom.....	70
4.3.7.	Le monde marchand	71
4.3.8.	Conclusion.....	71
4.4.	Les trois approches comparées	73
5.	Analyse du processus	74
5.1.	Le positionnement des acteurs.....	74
5.2.	Le processus de décision au sein de la commune d'Ottignies - LLN.....	75
5.2.1.	Etape 1 : Emergence du problème.....	75
5.2.2.	Etape 2 : Exploration des solutions	76
5.2.3.	Etape 3 : Sélection des solutions.....	77
5.2.4.	Le processus en attente... ..	78
5.2.5.	Actions diverses de médiatisation de la pratique.....	80
5.3.	Le processus de décision au sein de la Région Wallonne	80
5.3.1.	Etape 1 : Emergence d'un nouveau problème.....	81
5.3.2.	Etape 2 : Exploration des solutions	82

5.3.3.	Etape 3 : Sélection des solutions.....	83
5.3.4.	Etape 4 : Implémentation de la décision	83
5.4.	Conclusions relatives aux stratégies exercées par les acteurs	84
6.	Articulation entre contextes, contenus et processus	87
6.1.	Influences contrastées du processus sur les contenus.....	88
6.2.	Influences fortes des contextes sur les contenus tant pour les défenseurs de l'humusation que pour les acteurs institutionnels	89
6.3.	Influences fortes du processus sur les contextes pour tous les acteurs.....	89
6.4.	Influences du processus sur les contenus via les contextes pour les acteurs institutionnels 90	
6.5.	Influence des contextes sur le processus via les contenus pour les défenseurs de l'humusation	90
7.	Conclusions	92
	Bibliographie	97
	Annexes.....	99

Introduction

La vie est faite de hasards...

Un jour d'octobre 2015, au sein de la rédaction de Canal (la télévision locale de Namur), mon collègue est malade. Je reprends donc au pied levé son tournage sur l'humusation. Je n'avais jamais entendu parler de cette pratique mais très vite ma curiosité a été éveillée et des questionnements sont apparus. En quoi les rites funéraires actuels posaient-ils problème ? Composter un être humain, était-ce éthique, acceptable pour les proches ? Ces interrogations m'ont plongée dans une grande aventure entre deux mondes : celui des morts et des vivants.

Dès les premières interactions sur le sujet avec des proches, amis et collègues, je me suis forgée l'opinion que la mort reste un grand tabou de notre société. Dans une société qui prône le jeunisme, la finitude ne semble pas être une source de préoccupation principale. Elle effraie toujours. D'autant plus que la perte de repères religieux et la rupture manifeste de l'individu avec l'Eglise opèrent un changement de représentations notamment au sujet de l'au-delà. La mort est vécue pour beaucoup, dans notre société, comme un point final. Alors qu'elle est universelle, incontournable, la mort reste sans voix... confinée dans la partie intime de chacun. Les médias ne se préoccupent des rites funéraires que quelques semaines avant la Toussaint. Comme si le propos n'était "acceptable" qu'à l'approche de la fête des morts.

« L'humusation est un processus contrôlé de transformation des corps par les micro-organismes et la bio-faune du sol dans un compost, composé principalement de broyas de bois d'élagage, capable de transformer les corps en un terreau fertile en douze mois. » Cette définition est reprise intégralement dans un projet de décret que les défenseurs de cette nouvelle pratique funéraire ont rédigé (Annexe1). Pour ses défenseurs, l'humusation est un nouveau mode de sépulture, plus économique et plus écologique. Le cycle de la vie doit s'inspirer du modèle de la forêt afin de rendre aux couches fertiles de la Terre, tous les « restes » de ce qu'elle a produit. Cette pratique répond, selon eux, tout à fait à l'enjeu actuel majeur qu'est la lutte contre le dérèglement climatique. Grâce à l'humusation, chaque corps défunt pourrait produire environ 1,5 m³ d'humus, du terreau hautement qualitatif, destiné à la fertilisation des sols et au développement de la flore terrestre. Ces plantations fixeraient durablement le CO₂.

L'humusation marque une rupture avec les pratiques actuelles. Elle n'est pratiquée nulle part au monde mais s'inscrit dans un contexte d'émergence de pratiques funéraires plus en accord avec l'environnement. La Suède, l'Australie ainsi que les Etats-Unis apparaissent plus avancés en la matière avec des techniques nouvelles de traitement des restes humains. Parmi ces techniques, on relèvera principalement l'aquamation et la promession :

- L'aquamation consiste à réduire un corps en cendre en le baignant dans une solution alcaline, dans un caisson mis sous pression et que l'on chauffe à 160 °.
- La promession quant à elle, a vu le jour en Suède. Elle consiste à plonger le corps du défunt dans de l'azote liquide. Le corps refroidi devenu friable est placé sur un plaque vibrante afin de provoquer sa destruction en particules fines.

En Belgique francophone, ces deux techniques sont tout à fait confidentielles. Seule l'humusation, portée par un groupe d'acteurs locaux, fait parler d'elle. Cette technique a le mérite de replacer le débat dans la sphère publique. Elle apparaît pour ses défenseurs comme une perspective enthousiasmante, beaucoup plus en accord avec la nature que l'aquamation et la promession qui nécessitent des procédés chimiques et de l'énergie pour réduire le corps.

C'est donc un véritable travail de communication et de persuasion, voire de lobbying que mène la fondation Métamorphose qui promeut la pratique de l'humusation. Mettre la mort dans l'espace public, développer un argumentaire, convaincre tant la population que les décideurs politiques : autant d'étapes qui sont longues mais nécessaires pour ceux qui défendent cette pratique.

Dans cette analyse, nous avons choisi de nous centrer sur le processus de reconnaissance de la commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve comme commune « pilote ». Une demande officielle a été introduite auprès de la tutelle régionale. Nous avons voulu nous pencher sur les deux acteurs intervenants dans ce processus (Ottignies-LLN et la Région Wallonne) et comprendre les différentes étapes qui mèneront (ou pas) à une reconnaissance d'Ottignies-LLN comme commune abritant un changement d'organisation des rites funéraires.

Choisir une pratique innovante, qui n'existe nulle part au monde et ne repose donc sur aucune littérature scientifique, était un pari. La spécificité de notre travail a donc été de faire preuve

de créativité pour mobiliser des cadres théoriques adéquats. La théorie principale qui va structurer cette étude est empruntée à la sociologie des organisations. Il s'agit du contextualisme de Pettigrew. Ce cadre théorique nous permet d'envisager le changement de pratique funéraire de façon globale. Au regard d'un contexte interne et externe particulier, d'un contenu propre et d'un processus de décision qui mettra en tension les acteurs de changements et les institutionnels.

Le second cadre théorique mobilisé est celui de la théorie des mondes de Boltanski et Thévenot. A travers l'analyse de matériaux divers (entretiens, documents écrits, vidéo, site internet), nous tenterons de cerner les justifications des acteurs en présence. Nous prolongerons la théorie des mondes par la mobilisation du monde vert développé par Laurent Thévenot et Claudette Lafaye.

Enfin, l'analyse du processus de décision se fera au regard de la théorie du pouvoir. Nous identifierons les stratégies de pression, de légitimation et de délégitimation qui sont exercées, tant du côté des défenseurs de l'humusation que des décideurs politiques, qu'ils soient favorables ou non au changement.

Ce mémoire se composera de 6 parties.

Les deux premières formeront un volet théorique et méthodologique.

La troisième partie du mémoire situera les contextes généraux de la pratique funéraire en Région Wallonne. Cette pratique est conditionnée par des éléments d'ordre légal, environnemental, culturel,... Nous nous pencherons aussi brièvement sur le contexte de la Commune d'Ottignies-LLN : sa tendance politique actuelle et la façon dont est prise en charge la gestion des cimetières.

Ensuite, la quatrième partie portera sur l'analyse du contenu. Cette section du mémoire est volontairement plus importante car elle permet de bien comprendre les registres des justifications développées par les trois groupes d'acteurs définis.

La cinquième partie analysera les étapes du processus de décision entre la commune d'Ottignies-LLN et la Région Wallonne. Nous identifierons la chronologie des actions et les stratégies de pression, de légitimation et de délégitimation.

Dans la sixième partie, nous identifierons quels sont les éléments qui prévalent dans le basculement de rites funéraires : contenus, contextes ou processus ?

Enfin, nous terminerons cette analyse avec nos conclusions et tenterons de faire émerger les grands enjeux qui conditionnent la légalisation de l'humusation.

1. Théorie

Dans cette partie, nous précisons tout d'abord l'usage qui sera fait des cadres théoriques mobilisés. Le contextualisme y occupe une place centrale. Ce cadre s'agencera comme une « métathéorie » et structurera l'ensemble de notre travail. A travers ce cadre général, nous pourrons identifier qui des contextes (interne et externe), du contenu et du processus préside(nt) à un changement d'organisation, à un basculement vers une nouvelle pratique funéraire.

1.1. Contextualisme de Pettigrew

Pour Pettigrew, l'implémentation du changement s'apparente à un « processus itératif, cumulatif et en reformulation permanente. » (Pettigrew, 1991)

L'originalité de l'approche contextualiste est d'envisager les changements organisationnels comme la synthèse de trois concept-clés, évoluant en interdépendance, à savoir les contenus, les contextes (interne et externe) et les processus.

Selon Brouwers et al. (1997), l'approche contextualiste présente l'une des démarches les plus prometteuses et les plus riches pour la compréhension des organisations dans leurs dimensions humaines et processuelles.

« Il s'agit d'un cadre particulier d'analyse qui tente de comprendre, dans une perspective constructiviste, les processus interactifs par lesquels un contenu évolue dans un contexte particulier (interne et externe), traversé par un processus où prédominent les relations, interactions, jeux de pouvoirs entre acteurs influant la vie des organisations. » (Husser, 2005)

Cette démarche repose sur la collecte et l'analyse de données multidimensionnelles, capables de saisir l'interrelation des différentes variables dans le temps afin d'appréhender la dynamique organisationnelle. Pour Pettigrew (1985), les phénomènes peuvent être appréhendés sur deux plans : de façon verticale et horizontale. Ces deux niveaux se trouvent en relation étroite d'interdépendance à travers le temps (Husser, 2005) :

- Le niveau vertical porte sur les contextes interne et externe : la dimension externe porte sur les éléments relatifs à l'organisation (facteurs environnementaux,

économiques, sociaux, politiques), tandis que la dimension interne comporte diverses variables internes (structure, culture, technologies, acteurs, mode de management).

- Le niveau horizontal porte sur la dimension processuelle. Cette analyse retrace la séquence temporelle des phénomènes. Elle lie ainsi les contraintes expérimentées dans le passé par l'organisation, les actes et pensées actuels et les objectifs, voulus ou contraints, pour l'organisation future.

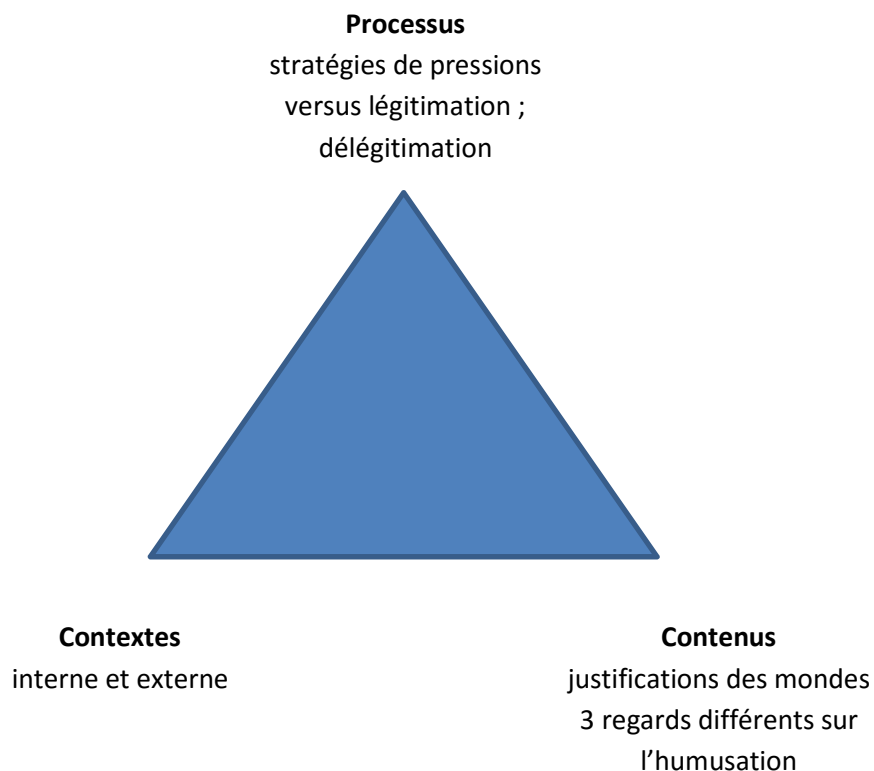


Figure 1: Le cadre contextualiste : les trois concepts de base adaptés à notre sujet d'étude

1.2. La théorie des Mondes de Boltanski et Thévenot - De la Justification

Ce travail tente de comprendre les tensions qui naissent autour de la question de l'évolution des pratiques funéraires vers l'humusation. Ces rapports de force trouvent leur enracinement dans des préoccupations sociales, environnementales, voire économiques.

La « Justification » portée par Boltanski et Thévenot permet de saisir la façon dont la légitimité des usages répond à différentes logiques. Chaque logique met en avant une conception du monde et un système de légitimité propre. « Chaque personne, quel que soit l'intérêt qu'elle défend et l'usage qu'elle veut promouvoir, mobilise peu ou prou ses

différentes logiques pour définir un ordre juste, justifiant ses actions et opinions et mettant à l'épreuve celles des autres. » (Garin, Richard-Ferroudji – 2008)

L'individu occupe une position au sein du Monde. Il peut être qualifié de « Grand » (adjuvant) ou de « Petit » (opposant) au regard du Principe supérieur commun.

Au-delà du modèle théorique qui décrit la construction des mondes et leurs caractéristiques, il est important de noter qu'en pratique, lors d'une situation sociale donnée, plusieurs mondes coexistent. « (...) les êtres passant de l'un à l'autre selon les circonstances » (Boltanski-Thévenot, 1991)

La justification est donc plurielle. Boltanski et Thévenot identifient 6 principes de références, ou « mondes », qui se réfèrent chacun à un principe supérieur commun. Les auteurs définissent le monde domestique, civique, industriel, marchand, inspiré et le monde du renom. Boltanski et Thévenot ont élaboré une grille d'analyse pour chaque monde. (Annexe 2)

1.2.1.A la recherche de la septième cité ...

Laurent Thévenot et Claudette Lafaye prolongent la réflexion et identifient une septième cité : la cité écologique qui intègre les préoccupations environnementales, préoccupations qui s'expriment davantage ces dernières années. Cette cité aurait comme but supérieur commun la préservation de l'environnement. Selon les auteurs : « Dans cette cité, est grand ce qui est écologique, est écologique celui qui, par ses actions, prouve son souci pour l'environnement et concourt à sa protection. » (Lafaye, C et Thévenot, L.). A contrario est « petit » celui qui pollue et qui met en péril la qualité de vie des générations futures.

Ce monde est dépourvu d'objets. Et, s'il y en a, ils s'inscrivent dans le respect de la nature et de l'environnement.

La justification écologique repose sur des actions qui tendent à reconstruire un lien entre l'homme, la société et la nature. Elle est caractérisée par le lien entre passé, présent et avenir.

La notion d'espace est à la fois grande et petite. Les initiatives de préservation de l'environnement sont locales mais elles servent l'intérêt général et donc l'écosystème dans son ensemble. La notion du temps est longue. Elle se réfère aux générations futures.

Voici un tableau synthétique reprenant les caractéristiques des différents mondes

<i>Mondes</i>	<i>Vert</i>	<i>Civique</i>	<i>Domestique</i>	<i>Industriel</i>	<i>Inspiré</i>	<i>Marchand</i>	<i>Du renom</i>
Principe qui guide les justifications	Reconstruction des relations entre l'homme, la société et la nature	Poursuite du bien commun, de l'intérêt général	Respect des personnes et de l'ordre social hiérarchique qui les relie	Maîtrise des hommes et des choses pour agir efficacement	Laisser libre cours à sa créativité, à son originalité	Enrichissement personnel par la vente et l'achat de biens et par les opérations financières	Le fait d'être connu par le plus grand nombre de personnes
Grandeur des personnes	Celles qui développent des échanges équilibrés avec les autres et avec la nature	Celles qui œuvrent pour le bien commun et celles garantes des institutions qui préservent l'intérêt général	Celles qui respectent leur place dans la hiérarchie et adopte le comportement qui correspond à cette place	Celles qui ont les qualités professionnelles et humaines de compétence, fiabilité, volonté	Celles qui sont créatives, imaginatives, originales	Celles qui désirent posséder et parviennent à saisir les opportunités et à s'enrichir	Celles qui brillent, qui sont célèbres, qui apparaissent dans les médias
Objets qui ont leur place	Objets peu nombreux, simples et facilement utilisables	Les lois, règlements, dispositifs techniques	Ceux qui viennent solidifier les relations	Nombreux : machines, logiciels, méthodes qui permettent de mesurer, d'évaluer	Ce monde est le moins équipé : les objets risquent de nuire à la créativité	Ceux qui facilitent les échanges : monnaie, carte bancaire, bourses, marchés...	Ceux qui contribuent à la notoriété : site internet, journal, radio, tv, dépliant, logo
Espace	Local, en lien avec le global	L'espace public, espace large, planétaire à l'image des causes collectives	L'intérieur et le centre sont perçus plus positivement. Le haut est valorisé par rapport au bas	Structuré, en vue de faciliter la coordination	L'intérieur de l'individu est valorisé, en particulier ses ressources, son imaginaire, son inconscient	Très large, sans limite ni distance	L'espace intérieur est extrêmement réduit, il est absorbé par l'espace public
Temps	Temps long, référence aux générations futures	Valorisation de la durée car l'action collective en vue du bien commun s'inscrit dans un temps long	Valorisation de la constance et du passé. Respect de la tradition	Valorisation de l'avenir que l'on maîtrise par les programmes, plans, calendriers	Valorisation de l'inattendu, de la rupture, de la remise en question	Le moment présent : celui où l'affaire se présente, où l'opportunité est à saisir	L'éphémère

1.2.2. Compromis et arrangements pour surmonter les tensions

Des affrontements vont naître entre les êtres ou les choses qui relèvent de différents mondes. Les principes devront donc être ajustés aux situations. Des tensions pourront apparaître lors de l'élaboration d'un accord. Un accord légitime pourra à tout moment être remis en question au nom d'un autre accord tout aussi légitime. Le recours à d'autres principes supérieurs permet de construire des compromis et arrangements, et de surmonter le conflit initial.

Le compromis :

- Association durable et légitime
- Le compromis est formé sur l'hybridité. Il se nourrit d'une pluralité de principes d'équivalence, avancés par les individus afin de faire valoir leur sens de la justice, mis à mal durant l'épreuve. Ce qui se concilie mal avec des situations univoques. C'est donc l'ambiguïté autour du sens à donner à l'accord qui en détermine la stabilité.

L'arrangement :

- Accord plus circonstanciel
- L'arrangement quant à lui, ne requiert pas le recours à un principe supérieur commun. Il s'élabore au départ d'un « accord privé, local, contingent, circonstanciel, au seul bénéfice temporaire des parties en cause. Il s'agit de « s'arranger entre soi », localement, sans pour autant vider ou résoudre la querelle . » (Thys, 2013)

1.3. La théorie des relations entre l'organisation et l'environnement

Selon Hatch et Cunliffe (2009), les théories modernistes des organisations considèrent l'environnement comme une entité située en dehors des frontières de l'organisation et qui influence de ce fait la structure organisationnelle. L'environnement organisationnel peut être mis en perspective à travers l'analyse de l'environnement général. Pour aborder la complexité de l'environnement, les théoriciens des organisations ont créé une distinction artificielle entre différents secteurs. Cette analyse permet de dégager par secteur les forces

qui agissent sur l'environnement. Ces différents secteurs relèvent du social, culturel, légal, politique, économique, technologique et physique.

- Le secteur social de l'environnement est associé aux styles de vie, aux institutions sociales traditionnelles, à la stratification de la population.
- Le secteur culturel met l'accent sur l'histoire et les traditions, les valeurs qui sont véhiculées par une société.
- Le secteur légal se définit par l'ensemble des lois qui s'appliquent à l'organisation.
- Le secteur politique régit la répartition et la concentration du pouvoir.
- Le secteur économique se compose des marchés financiers, des marchés du travail, et des marchés des biens et services.
- Le secteur technologique rassemble l'ensemble des connaissances et informations scientifiques que l'organisation peut acquérir pour pérenniser son activité.
- Le secteur physique comprend la nature et les ressources naturelles accessibles aux organisations.

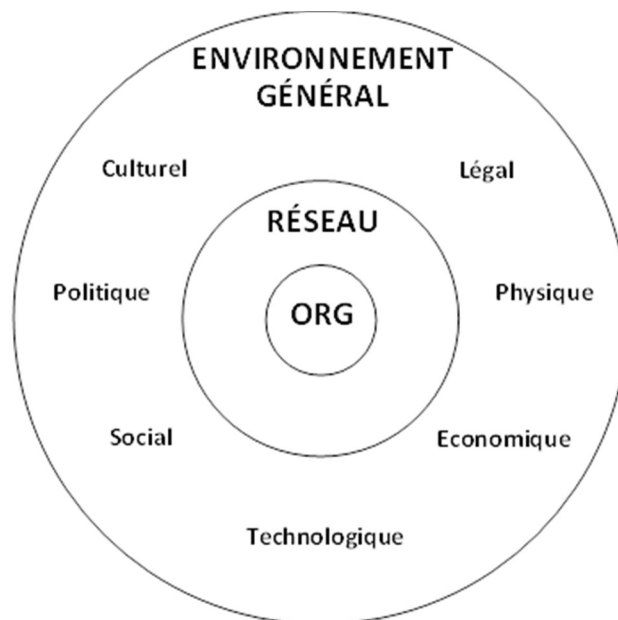


Figure 2: Les secteurs de l'environnement général (Hatch et Cunliffe 2009)

1.4. Le processus de décision

Pour Bourgeois et Nizet (1995), les processus de décision sont formés de quatre étapes distinctes :

- Émergence du problème
- Exploration des solutions
- Sélection des solutions
- Implémentation de la décision

Chacune de ces étapes peut être envisagée comme un processus en lui-même à l'image des « poupées russes ». Les processus s'imbriquent donc les uns dans les autres. Il en résulte des boucles de rétroaction qui supposent une nouvelle émergence d'un problème, l'exploration des solutions, etc...

1.5. La théorie du pouvoir

Quelles influences les acteurs exercent-ils les uns sur les autres ? Quelles sont les stratégies mises en place pour obtenir de l'autre le comportement attendu ?

Deux types de stratégies fondamentales peuvent être mises en place pour obtenir de l'autre le comportement attendu (Nizet, J) :

- Les stratégies de pression : utilisation de la menace pour amener l'autre à faire des choses contre sa volonté
- Les stratégies de légitimation : amener l'autre à changer sa façon de voir les choses pour qu'il adopte le comportement voulu.

Tableau 1: Les stratégies fondamentales selon Bourgeois et Nizet

Type de stratégie	Fondement	Comportement de A	Comportement de B
Pression	dépendance = capacité de A d'affecter les objectifs de B	menace (de ne pas mettre à la disposition une ressource ou de poser un obstacle)	faire des choses contre sa volonté
Légitimation	légitimité = perception, par B, de la conformité à des normes sociales	mise en conformité de la décision (le contenu, la procédure ou le décideur) avec les normes de B	faire des choses avec loyalisme

1.5.1. La légitimité comme fondement d'une stratégie

Qu'entend-on par légitimité ? Pour Etienne Bourgeois et Jean Nizet (1995), « un comportement, une opinion, une décision,... sont légitimes pour un acteur si elles sont perçues par lui comme étant en conformité avec des normes sociales qu'il considère comme positives. »

- Le comportement de l'acteur A consistera à établir une correspondance avec les normes de B. Une fois que la décision apparaît comme légitime aux yeux de B, il sera plus facile pour A d'obtenir de B le comportement voulu. Une stratégie de légitimation consistera à mettre la décision de A en correspondance avec une norme de B.
- Le comportement de l'acteur B consistera à transformer sa manière de voir les choses, pour arriver à penser que ce que A souhaite est bon pour lui si bien qu'il (B) se conformera au comportement voulu volontairement.

Les stratégies de légitimation peuvent intervenir tant sur le contenu de la décision, que sur le processus de décision, que sur l'acteur qui utilise cette stratégie à savoir le décideur.

Dans un grand nombre de cas, la légitimation portera sur le contenu. L'acteur A fera apparaître que le choix qu'il propose est en accord avec les normes de l'acteur B.

Parfois, la légitimation portera sur la procédure de décision. En fonction des valeurs de B, l'acteur A pourra faire valoir qu'une décision est démocratique ou rationnelle.

Enfin, la légitimation peut également porter sur le décideur. Dans ce cas, l'acteur A tentera de se présenter comme correspondant aux normes de B. Par exemple, si l'acteur A sait l'acteur B sensible au respect de la hiérarchie, ou à la politesse : l'acteur A tentera d'apparaître comme tel. (Bourgeois et Nizet, 1995)

Les ressources sont fréquemment utilisées comme moyen de légitimation ou de pression. Que ce soit à travers l'expertise du décideur, des ressources financières, des règles, que de l'information. Voici un tableau qui retrace les différents comportements de la part de A.

Tableau 2: Moyens de pression et de légitimation selon Bourgeois et Nizet

	Expertise	Ressources financières	Informations	Règles	Langage et symboles (comme ressources spécifiques)
Moyen de pression	Menacer B de ne pas mettre à sa disposition les savoirs ou les savoir-faire que l'on possède (= pression-ressource)	Menacer B de ne pas lui octroyer les moyens financiers dont il a besoin (= pression-ressource) ou de lui retirer les moyens dont il disposait (= pression-obstacle)	Menacer B de ne pas lui livrer l'information dont il a besoin (= pression-ressource) ou de divulguer un information qu'il ne veut pas voir rendue publique (= pression-obstacle)	Menacer B d'appliquer une sanction en cas de non-respect de la règle (= pression-obstacle), menacer B d'appliquer à nouveau une règle qui a été suspendue (= pression-obstacle)	Menacer B de dire telle chose ou d'utiliser tel symbole (= pression-obstacle), menacer B de ne pas dire telle chose ou utiliser tel symbole (= pression-ressource)
Moyen de légitimation	Obtenir le loyalisme de B en s'attribuant des savoirs ou savoir-faire (= légitimation du décideur)	Obtenir le loyalisme de B en faisant valoir ses propres revenus ou biens matériels (= légitimation du décideur) ou en lui octroyant des revenus ou des biens matériels (= légitimation du contenu)	Obtenir le loyalisme de B en sélectionnant et biaisant des informations relatives au contenu de la décision (= légitimation du contenu), à la procédure (= légitimation de la procédure) ou à soi-même (= légitimation du décideur)	Obtenir le loyalisme de B en mettant en évidence et en interprétant de manière sélective des règles relatives au contenu (= légitimation du contenu) ou à la procédure (= légitimation de la procédure)	Obtenir le loyalisme de B en nommant, justifiant... soit le contenu, soit la procédure, soit le décideur

Une troisième stratégie peut également apparaître dans un contexte mettant en présence des acteurs aux intentions divergentes, la délégitimation. Elle consiste pour l'acteur A à s'appuyer sur les représentations de l'autre (B) pour disqualifier le comportement de B et au final obtenir que B se conforme à la volonté de l'acteur A. Par exemple, nous verrons dans notre analyse que la Région Wallonne utilise les arguments du monde vert (monde de référence pour les défenseurs de l'humusation) pour contrer le projet. « La pratique de l'humusation serait plus polluante... ». Nous aurons l'occasion d'y revenir plus en détail.

2. Méthodologie

2.1. Choix des matériaux

Notre analyse reposera sur l'étude d'un matériaux protéiforme. Nous disposons d'une part de documents écrits comme par exemple le livre publié par la Fondation Métamorphose et le site internet « humusation.org ». Nous avons également pu récolter des traces écrites d'interpellations politiques, de courriers émis par les Ministres compétents. A côté de cela, la Fondation, présente sur les réseaux sociaux, utilise et partage des vidéos réalisées par les médias. Ces vidéos contribuent directement à donner une visibilité à l'organisation. Parmi elles, un reportage réalisé par RTL dans la cadre de l'émission « Tout s'explique » et qui simule une humusation. Un autre matériau analysé sera le testament en ligne de Guy Basyn (membre de la fondation). Dans ce document, l'intéressé explique les raisons qui président à ce choix de l'humusation.

Enfin, nous avons réalisé de nombreux entretiens avec des acteurs qui défendent la pratique ainsi qu'avec des acteurs politiques et institutionnels.

2.2. Méthodologie développée pour l'analyse des contextes

Les contextes seront abordés sous le regard de la théorie moderniste des organisations. Nous analyserons comment l'organisation et l'environnement interfèrent.

2.2.1. Contexte interne

Le contexte interne sera représenté par la Commune d'Ottignies – Louvain-la-Neuve qui s'est déclarée candidate pour accueillir une expérience pilote. Les informations ont été récoltées tant sur le site internet de la commune, que lors d'entretiens réalisés avec Julie Chantry (échevine de l'environnement ECOLO d'Ottignies), Cédric Dumonceau (premier Echevin CDH), et Dominique Gustin (responsable de l'Etat-civil). Nous avons également contacté Gabriel Amant, le chef fossoyeur de la Commune.

2.2.2. Contexte externe

Pour cette partie, nous avons procédé à une lecture approfondie des arrêtés régionaux et de documents techniques et politiques sur l'évolution de l'aménagement des cimetières. Nous disposons également d'une personne ressource très éclairante en la personne de Xavier Deflorenne qui est en charge de la gestion du patrimoine funéraire en Région Wallonne. A ce titre, il est confronté au quotidien aux difficultés relatives à la gestion des cimetières. Son point de vue sera précieux pour faire état tant de la législation en vigueur, que des problèmes inhérents à la pratique funéraire.

La dimension économique des rites funéraires sera également abordée dans le contexte externe. Nous avons rencontré deux représentants des pompes funèbres. Raymond Dekimpe, qui est le vice-président de Funébra (la Fédération Nationale des Entrepreneurs de Pompes funèbres), et Jean Geerinckx qui est le président de la Fédération wallonne des pompes funèbres. Cette partie reposera essentiellement sur l'analyse des entretiens réalisés car, à l'exception du site internet de la Fédération, il n'existe pas de documents écrits sur lesquels nous pourrions nous appuyer. Aucune analyse ne s'est penchée sur le secteur des pompes funèbres, à part quelques coupures de presse. Il est donc assez difficile d'appréhender cette réalité.

Enfin nous avons souhaité également mettre le focus sur l'aspect culturel qui conditionne les rites funéraires. Nous identifierons les tendances actuelles et verrons comment elles trouvent écho dans la société.

2.3. Méthodologie développée pour l'analyse du contenu

Les contenus seront analysés à travers la théorie des mondes de Boltanski et Thévenot. Nous appréhenderons les justifications des différents protagonistes en rendant compte des mondes qui sous-tendent les valeurs des acteurs en présence.

Cette partie du travail sera plus ample que les autres car nous avons choisi de travailler sur 3 catégories d'acteurs.

- Les défenseurs de l'humusation qui représentent un corpus homogène. Nous avons réalisé 3 entretiens avec des personnes domiciliées à Ottignies-LLN qui sont

enthousiasmées par la démarche. Nous avons également rencontré les figures de proue du mouvement, à savoir le président et le vice-président de la Fondation Métamorphose.

- Les représentants de la Communes d'Ottignies- LLN formeront un second corpus. Il s'agit de l'échevine de l'environnement, Julie Chantry, du premier échevin, Cédric Dumonceau, ainsi que de la responsable de l'état-civil, Dominique Gustin.
- Le responsable de la Cellule du Patrimoine funéraire de la Région Wallonne : Xavier Deflorenne.

Personnes interrogées

- Jacqueline Fontyn (87 ans) est une musicienne de renom (professeur de musique, pianiste et compositrice belge). En tant que compositrice, elle connaît un franc succès dans le monde entier, a été récompensée par des prix internationaux importants et prestigieux et remplit de nombreuses missions aux quatre coins du monde. Proche de la nature, Jacqueline Fontyn a d'emblée été séduite par le processus de l'humusation. Elle a interpellé le pouvoir communal sur cette pratique dans un courrier.
- Aline Wauters (50 ans) est née en Côte d'Ivoire et a vécu en Afrique jusqu'à ses 16 ans. Habitante du quartier alternatif de "la Baraque" à Louvain-la-Neuve depuis ses 20 ans, elle est formée à la naturopathie. Pendant dix ans, elle a travaillé comme animatrice pour l'ONG d'éducation au développement Quinoa. Aline a également suivi une formation en agriculture biologique. Elle travaille depuis 4 ans pour la Maison du Développement Durable de Louvain La Neuve.
- Denise Salkin (79 ans) est psychologue à Louvain-la-Neuve. Sensibilisée à la question de l'environnement, elle participe à un groupe de simplicité volontaire. C'est dans ce contexte qu'elle a entendu parler de l'humusation.
- Francis Busigny est Ingénieur Conseil spécialisé dans la gestion de l'eau. (www.eautarcie.org). Depuis plus de 35 ans, il pratique l'art du compostage avec un émerveillement grandissant. Président de la Fondation Métamorphose, il est à l'initiative de l'humusation et tente de convaincre les décideurs politiques de faire évoluer la législation sur les pratiques funéraires actuelles.

- Guy Basyn (83 ans) est le vice-président de la Fondation. Depuis 1980, il a développé à Chaumont-Gistoux une petite ferme expérimentale sur 2 ha en pratiquant les concepts de la permaculture. Dans son jardin, chaque déchet devient ressource. Il transmet ses expériences lors de visites de son jardin et communique régulièrement sur son jardin perpétuel.
- Julie Chantry (42 ans) a été élue conseillère communale en 2012 (en tant que candidate d'ouverture) dans la commune d'Ottignies-LLN. Aujourd'hui membre du parti Ecolo, elle assume la gestion de l'échevinat de l'environnement, du logement et de la petite enfance depuis 2015.
- Cédric Dumonceau (62 ans) a été nommé premier échevin (CDH) de la commune d'Ottignies-LLN. Auparavant il a été directeur de WWF France. Il se dit sensible aux enjeux sociétaux et environnementaux.
- Dominique Gustin est la représentante de l'Etat civil d'Ottignies-LLN. En tant que responsable, c'est elle qui reçoit les actes de dernières volontés des citoyens qui aimeraient choisir l'humusation.
- Xavier Deflorenne, appelé également dans toutes les administrations wallonnes « Monsieur Cimetière », est le coordinateur de la gestion du patrimoine funéraire wallon. A ce titre, il dispose d'une expertise dans le domaine. Il est l'interlocuteur principal de la Ministre compétente (V. De Bue) et a été associé aux échanges sur l'humusation au sein de la Région Wallonne dès 2014 .

Traitement des données

Dans cette première partie, nous allons relever les principaux registres de justifications auxquelles ont recours les différents acteurs. Nous identifierons les mondes en présences, détaillerons leurs caractéristiques. Nous verrons également comment les protagonistes font face à la critique et à la controverse en élaborant des compromis et des arrangements.

2.4. Méthodologie développée pour l'analyse du processus

Le processus sera analysé sur base de la théorie du pouvoir. Nous identifierons tout d'abord les étapes du processus de décision. A chacune de ces phases, nous identifierons les stratégies de pression, de légitimation et de délégitimation élaborées par les différents acteurs.

Nous partirons du processus de décision au sein de la commune d'Ottignies – Louvain-la-Neuve et verrons qu'il s'imbrique dans un processus plus large.

Pour analyser les positionnement des uns et des autres, nous nous appuierons sur l'étude de matériaux divers comme les entretiens réalisés avec tous les acteurs cités mais également des courriers officiels émanant des Ministres compétents, ainsi que des documents non-officiels glanés au fil de nos recherches.

Notre volonté est d'avancer conjointement sur deux plans, l'un « chronologique » et l'autre « stratégique ».

3. Analyse des contextes (interne et externe)

3.1. Le contexte externe – Région Wallonne

Dans cette partie, nous allons mettre l'accent sur les contextes qui influencent la pratique funéraire. L'environnement est constitué d'éléments juridiques, administratifs, économiques et culturels.

3.1.1. Contexte juridique et administratif

Le décret « funérailles »

Le cadre légal actuel est régi par le décret du 23 janvier 2014. Les pratiques funéraires autorisées « sont l'inhumation, la crémation, ... »

A travers les décennies, on peut voir que la pratique funéraire a varié assez peu. Le législateur n'est intervenu que de façon très occasionnelle. Mais ces dernières années, on assiste à une actualisation des pratiques :

- De 1804 à 1871 : Décret révolutionnaire (23 prairial an XII) qui ne prévoit que 27 articles pour régler l'ensemble des pratiques
- 1932 : Introduction d'une législation rendant possible l'incinération
- 1971 : Décret (M.B.3.8.1971) qui actualise et rationalise la matière des funérailles et sépultures. Large autonomie des communes.
- 2002 : La compétence des funérailles et sépultures est transférée aux régions. En Région Wallonne, cette autonomie s'inscrit dans la continuité puisque le Code de la démocratie locale et de la décentralisation reprend la loi de 1971 de façon pratiquement inchangée.
- 2010 : Un nouveau décret wallon entre en vigueur, le décret « funérailles ». Les adaptations sont importantes. Mais, sur le fond, les principes antérieurs subsistent. « L'objectif du législateur wallon était de moderniser la matière en raison de l'évolution de la société, et de rationaliser la gestion des cimetières. » (John robert, Union des villes et communes)

- 2014 : Nouveau décret qui complète mais de façon plus superficielle l'ensemble des règles. L'ajout de trois points de suspension laisse penser que de nouvelles pratiques sont à l'étude...

Une législation en gestation : le cercueil en carton

Lors de notre entretien avec Xavier Deflorenne, il nous a fait part de sa volonté de développer l'utilisation du cercueil en carton en Région Wallonne. « *Une précision de la législation est en cours de rédaction concernant, entre autres points, les matériaux des cercueils. Les cercueils en carton ou en osier avec housse biodégradable en amidon de maïs ou de chardon vont être, logiquement, autorisés, liés à un certain type d'inhumation : en pleine terre. Le secteur de la crémation pourra également travailler avec ces cercueils en carton. Cette réglementation pourrait être utile pour l'humusation.* »

L'humusation sous certaines conditions...

Ce contexte de modification de la loi présente certains avantages. Il met l'accent sur l'évolution. Nous y reviendrons plus longuement dans l'analyse du contenu mais pour Xavier Deflorenne, l'humusation pourrait être acceptée moyennant certains aménagements :

- Utiliser un cercueil en carton pour les jours qui suivent le décès
- Développer une collaboration avec un centre cinéraire afin de procéder à l'extraction des métaux avant la mise en humusation. Ces gestes spécifiques doivent être réalisés par des médecins.
- Enterrer dans le sol à quarante centimètres et creuser des tranchées afin de ne pas être « hors-sol » car la loi l'interdit formellement.
- En fin du cycle de transformation, séparer d'une part les os du défunt et de l'autre l'humus afin de permettre aux familles de choisir une destination aux os (colombarium, caverne, caveau) et donner au compost végétal une utilité.

Saturation des cimetières

Les 262 communes de Wallonie gèrent près de 3500 cimetières (Servais et Colomb, 2016). Malgré l'augmentation du nombre de crémations, les communes doivent faire face à la

surpopulation des cimetières. Une situation héritée de la gestion passive antérieure que Xavier Deflorenne déplore. Deux solutions s'offrent, dès lors, aux communes concernées :

- Réaliser une extension du cimetière. En sachant que cette solution est conditionnée par des éléments matériels : les extensions sont onéreuses et pas toujours possibles.
- Procéder à des campagnes d'exhumation pour libérer de l'espace

Beaucoup de communes sont contraintes à libérer de l'espace. Des mesures concrètes ont donc été prises pour permettre une gestion raisonnée des cimetières.

Par le biais du législateur, la durée des concessions a été diminuée (minimale 10 ans et maximale 30 ans). La travail des communes consiste donc à s'assurer que les concessions sont arrivées à leur terme et que les ayants droit ne souhaitent pas renouveler la concession. Or, il n'est pas toujours aisé pour les gestionnaires communaux de retrouver les familles concernées. Certaines communes possèdent un logiciel qui reprend le cadastre des concessions mais beaucoup d'autres procèdent par campagnes d'affichage : des pancartes sont placées auprès des tombes à l'état d'abandon. Elles restent plusieurs mois visibles. Les familles disposent d'une année pour se manifester. Au terme de la période légale d'affichage, les services communaux pourront procéder au démantèlement des sépultures abandonnées (avec l'aval du Service Public de Wallonie si elles datent d'avant 1945). Les squelettes des défunts enterrés iront rejoindre un ossuaire commun et les emplacements libérés accueilleront de nouvelles sépultures. Les frais occasionnés par l'exhumation sont supportés par la collectivité.

Pénibilité du travail pour les fossoyeurs

Xavier Deflorenne, le responsable de la cellule Patrimoine Funéraire de la Wallonie estime qu'il est urgent de revaloriser le métier de fossoyeur. « *Dans ses différentes tâches, le fossoyeur endosse une responsabilité dont il est urgent de se souvenir. Il est le représentant du bourgmestre sur le terrain, le témoin du respect que le politique témoigne à ses administrés...* » (Masson-Loodts, I.)

Le « Monsieur cimetière » de la Région Wallonne organise durant toute l'année des formations à destination du personnel communal. Parmi elles, un module consacré à

l'exhumation. Un travail extrêmement pénible que le gestionnaire de la cellule « funéraire » connaît bien .

De caveau en caveau, les situations diffèrent. Parmi les situations les plus difficiles à gérer : les cercueils en polyester, une matière hermétique qui empêche la décomposition du corps. Dans pareil cas, une procédure particulière doit être appliquée. Les fossoyeurs devront percer l'enveloppe extérieure pour laisser s'échapper les gaz qui y sont contenus, ainsi que s'écouler les fluides corporels. *« A l'intérieur, une housse en plastique... que les fossoyeurs ouvrent au moyen d'un cutter. La dépouille est quasiment intacte : une dame dans sa robe à fleurs. La peau et les muscles sont encore visibles. »* (X. Deflorenne cité par Masson-Loodts, I.)

A ces visions dantesques s'ajoutent des conditions de travail insoutenables. Xavier Deflorenne estime qu'à travers la formation et la revalorisation du métier de fossoyeur, il faut tenir compte du volet prévention : *« Les exhumations les exposent à des risques biologiques, chimiques et psychologiques reconnus par le Service de prévention et de médecine du travail des communautés française et germanophone de Belgique. »*

Des conditions de travail difficiles pour ces travailleurs communaux. Pourtant ces conditions ne donnent droit qu'à une prime d'insalubrité très réduite. Dans certaines communes, après une campagne d'exhumation, le personnel peut disposer de quelques jours pour récupérer, mais cette disposition reste à l'appréciation des édiles communaux. Face à ces conditions de travail, certaines administrations communales (essentiellement dans les grandes villes) font donc le choix d'externaliser le travail.

Signalons enfin qu'en Belgique, aucune étude scientifique n'a quantifié la pollution des sols et des nappes phréatiques au sein des cimetières.

Gestion écologique des cimetières

A partir du 1^{er} juin 2014, l'interdiction d'utilisation de produits phytopharmaceutiques (herbicides, insecticides, fongicides,...) dans les espaces publics wallons est entrée en vigueur. Toutefois, une période de transition de 5 ans est prévue (du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2019) pour permettre à chaque gestionnaire d'espace public d'adapter ses pratiques afin d'atteindre définitivement l'objectif du « zéro phyto » au 1^{er} juin 2019. Les cimetières ne font

pas exception. « Le gestionnaire public est à la croisée des chemins. Ne pouvant faire demi-tour, il n'a d'autres choix que de désherber ses cimetières ou les faire évoluer en espaces verts, sans altérer leur fonctions premières. » (Servais et Colomb, 2016)

Chaque année, de nouvelles communes optent pour des allées engazonnées, des plantations entre les sépultures ou pour un tapis végétal. Un label « Cimetière Nature » récompense les nouveaux cimetières verdurisés. Pour Xavier Deflorenne, « il s'agit d'une réelle opportunité de reconstituer les sols empoisonnés des cimetières, pour que les micro-organismes et insectes puissent à nouveau participer pleinement à la dernière métamorphose des dépouilles funéraires ». Même s'il reconnaît qu'un travail d'information est important pour convaincre les fossoyeurs du bienfait de l'abandon des produits phytosanitaires.

3.1.2. Contexte économique

Fédération des entrepreneurs de pompes funèbres

La Fédération Royale des entrepreneurs de pompes funèbres de Belgique ASBL (en abrégé Funebra) se donne pour mission la défense du secteur funéraire et l'amélioration de ce métier par le regroupement des entrepreneurs de pompes funèbres belges. La Fédération a été créée en 1965, elle est devenue l'interlocuteur privilégié du secteur auprès des institutions publiques ou privées.

Raymond Dekimpe en est le vice-président : « *Il y a en Belgique, plus ou moins 800 entreprises de pompes funèbres réparties en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles. (...) Nous, notre crainte, c'est que notre travail soit déprécié. Que des travailleurs fassent n'importe quoi. Si on a quelqu'un qui ne connaît pas le métier et qui ne sait pas quoi faire devant un corps en décomposition, on va dire qu'on a affaire à un bricoleur. On va dire que les entreprises de pompes funèbres ne sont là que pour facturer. C'est ce qui nous fait peur.* »

A côté de la Fédération nationale, la Fédération wallonne est présidée par Jean Geeurinckx. Il est difficile d'estimer le poids du secteur des pompes funèbres car l'affiliation est facultative. « *Je dirais qu'en Wallonie, on est 300. Maintenant, il y a beaucoup de fusions, ça devient de plus en plus difficile car les entreprises familiales sont de plus en plus reprises par de grosses entreprises concurrentes. (...) On est un secteur en pleine mouvance.* »

Ce regroupement d'entreprises a pour conséquence un affaiblissement de la Fédération. *« Il n'y a plus qu'une cotisation, une centaine d'euro par an, pour deux ou trois implantations. »*

En 2009, les représentants de la fédération wallonne des entreprises de pompes funèbres ont, pour la première fois, été associés à l'élaboration du « décret funérailles ».

Accès à la profession

L'accès à la profession est réglementé. Le vice-président de Funébra précise : *« On ne peut pas s'installer comme pompes funèbres comme cela. (...) Les cours ne se donnent qu'à Gilly pour la région francophone, via l'IFAPME. Ils durent deux ans à raison de deux jours par semaine en soirée. Et les candidats font des stages en entreprises parallèlement. Sans ce diplôme on ne peut pas ouvrir de registre de commerce. Maintenant, on parle de supprimer l'accès. En Flandre, ce sera le cas en janvier prochain. Il n'y a qu'en Belgique qu'il y a ce type d'accès à la profession. »*

Un secteur en pleine évolution

Le nombre d'entrepreneurs de pompes funèbres est donc en recul. Une rationalisation de moyens humains et d'infrastructures que Jean Geeurinckx explique en grande partie par la grande disponibilité que ce métier nécessite : *« Parce qu'il faut assurer une garde 24h/24. Les jeunes, la nouvelle génération, n'ont plus envie de s'investir comme on s'investissait par le passé. Nous c'était 24h/24, 365 jours par an. (...) Dans notre métier, ce qui se passe, c'est qu'en rachetant plusieurs entreprises, on assure un service de garde pour plusieurs maisons, c'est moins coûteux. »*

L'arrivée sur le marché belge de DELA et de sa politique de regroupement en est une illustration. DELA, en Belgique, possède plus de 120 funérariums et 4 crématorium. Pour Raymond Dekimpe, la logique financière prévaut : *« De plus en plus, ce sont des financiers qui visitent les grosses entreprises et opèrent des groupements. Ils rachètent les entreprises qui en valent la peine, ou celles qui ont un potentiel mal exploité. Les anciens patrons deviennent de faux indépendants qui sont payés au service. »*

Une autre tendance est observée dans le secteur funéraire : la mainmise d'entreprises spécialisées dans les assurances obsèques. En 2012, le holding DELA a mis la main sur le rachat du portefeuille d'assurances décès d'AXA. Une situation monopolistique qui inquiète la Fédération wallonne des entrepreneurs de pompes funèbres, qui tire la sonnette d'alarme. Jean Geeurinckx : « *Le fait qu'en Belgique, il y un quasi-monopole dans ce domaine exercé par deux grosses entreprises (Corona Direct et DELA) peut nuire, non seulement aux entrepreneurs de pompes funèbres, mais aussi aux clients qui doivent pouvoir conserver leurs droits et leur liberté de choix. Un assureur doit rester un assureur et une entreprise de pompes funèbres doit rester une entreprise de pompes funèbres. Or DELA fait les deux. Nous craignons réellement qu'ils se mettent à faire des ventes jumelées, avec des avantages pour le client mais aussi pour l'entreprise. Nous sommes contre le monopole de fait et les dérives qui en découlent sur le "marché de la mort" »*. Les représentants invitent les politiques à légiférer pour mettre des garde-fous à ces pratiques.

3.1.3. Contexte culturel

La crémation en constante augmentation

La crémation moderne est une pratique relativement récente. Longtemps considérée comme marginale, elle ne cesse de gagner en popularité. En 2015, plus de 60.000 corps ont été incinérés, soit trois fois plus qu'il y a 25 ans.

L'histoire de la crémation s'est amorcée sous la pression des libre penseurs et francs-maçons à la fin du 19ème siècle. Autorisée depuis 1886, il fallut néanmoins attendre 1963, lors du concile du Vatican, pour que l'Eglise catholique en tolère la pratique, tout en précisant sa préférence pour l'inhumation qui, pour les catholiques, renvoie à la symbolique du tombeau du Christ et à la croyance en la résurrection des corps.

Prônée par la religion hindouiste, largement suivie chez les bouddhistes, la crémation est par contre interdite par les religions orthodoxe, juive et musulmane. (Cousin, J.)

Michel Hanus, psychiatre et président du Comité National d'Ethique du Funéraire, s'est interrogé sur les implications anthropologiques et éthiques de la crémation. Il rappelle dans un premier temps les motivations de ce choix : « D'abord économique car la sépulture d'une

urne est moins coûteuse que celle d'un cercueil. Des raisons écologiques sont régulièrement évoquées : la crémation est plus propre et l'urne prend moins de place qu'un cercueil. Actuellement ces arguments sont battus en brèches par certaines associations écologiques qui attirent l'attention sur la nocivité des fumées qui s'échappent des crématoriums. » (Hanus, 2006)

Parmi les principales questions éthiques, la question de l'échelle temporelle : « Le cercueil introduit dans le four, le corps humain est transformé en cendres – il reste quelques fragments osseux – en l'espace de temps d'une heure et demie. (...) Tout va tellement vite dans la crémation ! C'est cette maîtrise du temps raccourci, tout comme celle de l'emprise sur le cadavre d'autrui qui posent questions. »

Michel Hanus estime que le cœur a besoin de temps pour pleurer. Est-il dès lors judicieux de restreindre le temps nécessaire ? L'auteur insiste également sur la dimension symbolique de purification par le feu qui est partagée par de nombreuses philosophies orientales. Mais pas chez nous. « La crémation chez nous, n'a pratiquement pas de tradition rituelle ».

Pourtant, quand on se penche sur l'évolution des pratiques, on peut voir que des transformations s'opèrent : « Les entreprises ont travaillé ici à l'invention de « produits rituels », substituant au registre ostentatoire d'antan l'expression de l'authenticité du lien et de l'émotion comme forme contemporaine de socialisation de la mort. La crémation, longtemps demeurée orpheline du cérémonial (...), s'accompagne aujourd'hui d'une offre de services sous forme de "dernier hommage". »

La croissance du taux de crémation illustre-t-elle un changement de mentalités ? Assurément, pour Marc Mayer : « la crémation est un choix personnel qui s'est mué en fait de société. L'homme post-moderne ne veut pas peser sur ses proches (ne pas être une charge pour sa famille) et ne veut pas peser sur les autres (réflexe écologique). Nous devenons créateurs de notre propre destinée ». Pour Michel Hanus, « la crémation est un analyseur social, (...) elle permet de sonder l'état actuel des mentalités où l'on voit essentiellement percer l'individualisme. Est-il exagéré de considérer l'avènement de « la personne » comme la grande création du XX^{ème} siècle ? Jusque-là, l'identité était essentiellement sociale, l'appartenance à un groupe. Cette appartenance n'a pas disparu mais elle s'est estompée au

profit de l'individu, de la personne, du moi, du sujet et de ses droits et devoirs vis-à-vis de la collectivité, qui tend à passer au second plan. »

La dispersion des cendres soulève également certaines questions éthique. Quel est le statut des cendres ? Que va devenir l'urne si la volonté des proches est de la ramener à la maison ? En France, plus de la moitié des urnes sont dispersées au cimetière, ou introduites dans la tombe ou le caveau familial, lieu où se trouvent réunis les défunts crématisés et inhumés. Dans ce dernier cas, l'identité du défunt figure sur la pierre tombale et contribue à offrir un lieu déterminé et repérable pour le recueillement des proches.

Dans l'autre moitié des cas, l'urne est ramenée à la maison : « C'est privatiser le mort et la mort. Les défunts, jusque-là toujours rassemblés dans l'espace collectif et public d'un cimetière, se retrouvent dans leur urne parmi les choses de la maison. Certes la propriété de l'urne n'appartient pas à celui qui la garde, mais à l'ensemble de la famille. Mais l'urne est une propriété privée dans un espace privé » (Hanus , 2006)

D'autres dispositions existent pour accueillir l'urne : les colombarias, casiers fermés par une pierre identifiant le défunt. Il est souvent reproché à ces aménagements une trop grande uniformité. Dernièrement des cavurnes ont fait leur apparition. Il s'agit de petits monuments funéraires à l'image d'une petite tombe dans laquelle on peut placer l'urne. Plus personnelles, elles tissent un compromis entre la volonté d'un espace de recueillement qualitatif et la volonté de recourir à la crémation.

Considérations autour de l'orchestration du rite des obsèques

Le conseiller funéraire est la figure centrale de l'organisation des obsèques. C'est en effet lui qui en est le maître-d'œuvre. Pourtant, au-delà de l'aspect logistique, ces travailleurs endossent un rôle éminemment symbolique. « Les pratiques funéraires désignent un monde à part, irréductible à une quelconque forme de banalisation, par la charge symbolique qu'il transporte. Aucune opération effectuée sur le défunt, même la plus simple en apparence, n'est étrangère à des enjeux symboliques associés à l'expérience de la mort. » (Caroly et Trompette, 2006)

La transaction entre les pompes funèbres et les proches du défunt est de deux ordres : symbolique et marchande. Elle nécessite pour les « opérateurs » des compétences d'orchestration. « L'objet de la ritualisation est donc bien de créer le cadre permettant à l'émotion de se manifester et de prendre un sens » (Bernard, J.)

Assisterait-on à une « re-ritualisation » autour de la mort ? La question est soulevée par Marc Mayer, qui s'interroge sur la mort dans la société post-moderne, une mort qui s'inscrit à contre-courant de la vision hédoniste que la société propose : « Eternelle jeunesse, rythme effréné de nos vies trépidantes... Seuls les vivants comptent, les morts ne comptent plus. Une vision qui s'est heurtée (et va se heurter de plus en plus) à la nécessité du « vivre ensemble » qui nous impose des moments de rupture, des moments de reconstruction de liens, du *religio* qui, précisément, refuse la banalisation concrète de nos existences. »

Les familles se réapproprient les cérémonies. On assiste, à travers les cérémonies civiles, à une réflexion profonde sur le *religio*, qui donne naissance à des formes de ritualisation qui font sens pour les proches.

Des pratiques vraiment écologiques ou du Greenwashing?

Discrète, l'écologie se fait rare mais pas inexistante dans le secteur des pompes funèbres. Encore faut-il s'entendre sur les aspects que cela recouvre. Pour les représentants de la Fédération, l'humusation est une idée utopiste. Pour eux, l'alternative écologique semble être tout simplement l'utilisation de cercueil en bois indigènes. Pour Jean Geeurinckx, « *l'inhumation avec un cercueil en pin ou en peuplier, tout à fait naturel. Les sacs sont maintenant biodégradables. L'écologie elle est là parce que on a livré un cercueil en bois qui périmera à la longue* ». Raymond Dekimpe se dit ouvert à l'utilisation de bactéries pour favoriser la décomposition : « *Certaines communes en France emploient des bactéries, sous la forme de petits sachets, qu'ils mettent dans le cercueil pour accélérer le processus de décomposition. Je pense que, ça, c'est peut-être une option.* »

A côté du bois, il existe différents cercueils en matériaux naturels comme en osier, en bambou tressé à la main, en jonc de mer. Alvéus est une coopérative basée à Uccle qui propose depuis 2013 des funérailles « écologiques, éthiques et sociétales ». Leur démarche va « plus loin que

le simple choix du cercueil. Nous avons, par exemple, une réflexion sur le transport et proposons des fleurs non-synthétiques. » (Van Reeth, C.)

Cédric Vanhorenbeke, le fondateur d'Alveus, regrette de ne pas pouvoir offrir des cercueils naturels d'origine belge : « Les familles ne sont pas prêtes à payer quatre fois le prix pour avoir du local. »

Pour les pompes funèbres, le cercueil en carton, présenté comme plus écologique et moins cher (250€, au lieu de 800€ pour un cercueil classique), serait bien moins écologique qu'il n'y paraît. *« Il est peut-être intéressant pour l'inhumation mais pas pour la crémation, or c'est elle qui est majoritairement choisie actuellement. (...) Le bois contribue à 60% à l'apport de calories pour la crémation. Tandis que le carton, au bout d'une minute, est consommé et après il faut un apport de gaz qui est un matériau fossile. »*

Les urnes, quant à elles, se déclinent également en terre glaise, papier mâché, polymère végétal biodégradable.

Un designer catalan, pour sa part, a conçu une urne funéraire biodégradable (que l'on peut se procurer en Belgique) permettant de faire pousser un arbre dont les racines se nourrissent des cendres du défunt. Sa volonté est d'activer le souvenir du défunt par la présence de l'arbre.

3.2. Le contexte interne – Commune d'Ottignies-LLN

Le contexte interne de la Commune étudiée s'agence autour d'éléments qui relèvent du domaine juridique, administratif, politique et culturel.

3.2.1. Contexte juridique et administratif

La Commune, l'autorité de terrain pour la pratique funéraire

Conformément à la législation wallonne, les cimetières communaux sont soumis à l'autorité des communes. Chacune d'entre elles a voté un règlement de police et d'administration relatif aux cimetières-funérailles et aux sépultures. Voici un extrait du règlement (Annexe 3) de la Ville d'Ottignies-LLN qui illustre les prérogatives communales en la matière :

« Considérant qu'il appartient à la Ville d'administrer, de surveiller et de gérer les cimetières communaux dans le respect des législations en vigueur, ainsi que de veiller à l'observation des règles édictées en matière de transports funèbres, de funérailles et de sépultures. »

Un échevinat pour la gestion des cimetières

La gestion des cimetières dépend principalement de l'Echevinat de l'Etat civil dirigé par l'échevine Annie Galban (PS). Les cimetières ottintois sont gérés par une équipe de trois fossoyeurs, épaulés par deux travailleurs « article 60 ».

Les missions des fossoyeurs sont énumérées dans l'article 9 du règlement communal. L'article de loi précise que le fossoyeur « est chargé du creusement des fosses, de l'ouverture des caveaux, des inhumations, des exhumations des corps et des urnes, des transferts des corps au départ des caveaux d'attente, du remblayage des fosses et de la remise en bon état des lieux.(...) »

Le chef fossoyeur, Gabriel Amant, est chargé de la répartition du travail. Depuis plusieurs années, la Commune d'Ottignies dispose d'un logiciel informatique qui permet le recensement des tombes, des coordonnées des défunts et de leurs familles. Ce cadastre s'avère précieux car il facilite la communication des avis d'échéances des concessions.

La commune d'Ottignies-LLN dispose de 6 cimetières :

- Ottignies : avenue Reine Fabiola (cimetière du centre)
- Ottignies : rue de l'Epine (cimetière du Blocry)
- Limelette : rue Victor Sténuit (cimetière de Rofessart)
- Céroux : rue Vanderdilt
- Céroux : rue du Bon Air (cimetière de Mousty)

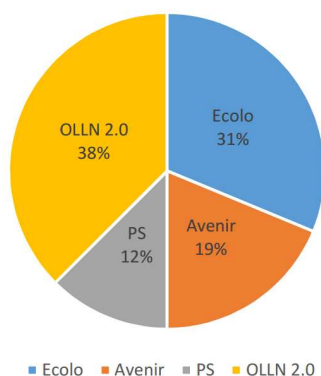
3.2.2. Contexte politique

La commune est gérée par une tripartite (Ecolo-PS-Avenir) :

- Ecolo est la première force politique de la commune avec Jean-Luc Roland comme bourgmestre, deux échevins (Julie Chantry et David da Câmara) et le président du CPAS (Jacques Dumoncheel).
- Le PS est représenté par deux échevins (Annie Galban et Michel Beaussart).

- Cédric Dumonceau et Benoît Jacob représentent la liste « Avenir ».

Répartition des sièges au Conseil



Source : Rapport administratif 2016

Figure 3: Familles politiques au sein de la commune d'Ottignies-LLN

Parmi ces différents acteurs, Cédric Dumonceau (Avenir-CDH) est celui qui est le plus investi dans le processus de légalisation de l'humusation. Son engagement pour la défense de l'environnement et les causes sociétales n'est pas récent. Par le passé, il a travaillé comme directeur du WWF France. Dans la partie consacrée au contenu, nous reviendrons sur les justifications qu'il avance pour faire de l'humusation une pratique innovante, répondant aux enjeux sociétaux et environnementaux actuels. Au sein de la commune d'Ottignies, il est l'interlocuteur privilégié des membres de la Fondation Métamorphose.

3.2.3. Approche culturelle

Nous avons questionné le service Etat civil sur les « préférences » en matières de rites funéraires des Ottintois. Selon Dominique Gustin, on enregistre de plus en plus de demandes de crémation. Dans les déclarations de décès, on peut estimer qu'elles concernent 75 % de la population.

Toujours selon la responsable du service Etat civil, 23 actes de dernières volontés pour l'humusation ont été introduits à ce jour. (Population globale de 31.347 habitants au 1^{er} janvier 2018)

4. Analyse du contenu

4.1. L'approche des défenseurs de l'humusation sous le prisme de la théorie des mondes

Nous allons tout d'abord procéder à l'analyse des justifications exprimées par les défenseurs de l'humusation. Dans un souci d'exhaustivité, nous avons voulu « passer au crible » tous les entretiens et documents récoltés à la lumière des 7 mondes. Nous avons conscience que cette partie est longue mais, de notre point de vue, très riche car elle met en présence tous les registres argumentatifs. Au terme de l'analyse, nous avons procédé à une représentation graphique qui symbolise les mondes les plus utilisés.

4.1.1. Le monde vert

Préserver l'environnement en adoptant une nouvelle pratique funéraire

Une constante apparaît lors de l'analyse des documents : tous les défenseurs de l'humusation dénoncent les dégradations écologiques qui sont induites par les rites funéraires tels qu'ils sont pratiqués. Dans son testament public, Guy Basyn précise « *pas d'incinération, ni de mise en terre, c'est trop gaspilleur d'énergie et trop polluant* ». Le site internet détaille les éléments défavorables à l'inhumation et à la crémation.

L'inhumation induit une pollution des nappes aquifères : « *Compte tenu du manque de place dans les cimetières, on enterre généralement à plus d'un mètre de profondeur. Là, il n'y a plus d'air pour que puissent vivre les micro-organismes capables de recycler harmonieusement nos restes humains. Il s'en suit une production massive de cadavérine et de putrescine qui se retrouvent, avec tous les produits chimiques accumulés au cours de la vie, dans les nappes phréatiques.* »

Lors de notre entretien, Francis Busigny me confiait : « *Jamais dans le règne animal, je n'ai vu une autre espèce qui faisait une ineptie pareille (être enterré à deux mètres de profondeur, dans une sac plastique, dans un cercueil étanche, dans un caveau). On a quand même un exemple fabuleux : la forêt. Ça marche tout seul, simplement en laissant la matière organique (feuilles, déjections, animaux morts,...) sur le sol en forêt. Et pourtant avez-vous eu jamais*

besoin de prendre des échasses pour vous y promener." (...) Il n'y a que l'être humain qui a inventé cela mais lui, on lui a fait croire qu'il était le roi de la création, qu'il pouvait exploiter toutes les ressources de la terre jusqu'à épuisement en toute impunité. »

La crémation, quant à elle, génère une pollution de l'air. *« La destruction rapide par le feu d'un corps humain, constitué d'environ 80% d'eau, n'est pas une chose facile à réaliser, car il est extrêmement peu combustible. La combustion doit se faire à plus de 1100 °C pendant près d'une heure et demie ! Cette destruction (...) est très coûteuse en énergie fossile (plus de 200 litres d'équivalent mazout), en plus de celle du bois du cercueil. Pendant la crémation, les vêtements, les chairs, et le cercueil sont transformés en pollution, comme le dioxyde de carbone (CO₂), l'anhydride sulfureux (SO₂) et les oxydes d'azote (NO_x), et ces rejets sont responsables du réchauffement climatique (...) »*

L'humusation apporte une solution innovante aux pratiques actuelles. Elle trouve un écho profond auprès des personnes sensibles aux préoccupations environnementales. Dans son testament public, Guy Basyn argumente largement ses dernières volontés avec le registre du monde vert. *« Lorsque mon âme aura décidé de quitter mon corps, je désire offrir mon corps à la nature pour régénérer la terre au lieu de le confier à la science. (...) Je souhaite qu'une petite partie de mes restes soit déposée au pied de la stèle de pierre que j'ai sculpté de mon vivant. Le tout sera déposé dans un lieu de mémoire, un champs de paix à reboiser, un lieu où la nature reprendra ses droits. J'aimerais que l'on y plante ou sème un arbre pour son bois d'œuvre mais portant aussi des fruits pour célébrer la vie. »*

L'urgence climatique comme principe supérieur

Le principe supérieur commun du Monde vert est sans équivoque : *« Il est vraiment important de recycler tout ce qu'il y a moyen de recycler (...) ; chaque déchet doit devenir une ressource »* ou encore *« L'humusation, c'est un retour à la nature (...) 100% écologique »*. Francis Busigny, qui promeut l'humusation : *« Faire pousser des arbres, c'est ce qu'il y a de mieux pour fixer le CO₂ et éviter le dérèglement climatique »*. Durant les entretiens, cette menace revient avec occurrence. *« S'il n'y a pas de changements fondamentaux dans notre société, nous devons nous attendre pour 2030 à une crise majeure liée au réchauffement climatique. »*

L'écologie dans tous les gestes du quotidien

Pour les défenseurs de l'humusation, il est important de changer nos modes de pensées et d'intégrer les préoccupations environnementales dans tous les pans de la vie quotidienne. Ce souci permanent pour l'écologie transparaît à travers des actions quotidiennes. Francis Busigny vit en autarcie. « *Je bois de l'eau de pluie que je récolte et puis que je traite. (...) Je vis dans 30 m², dans un petit chalet que j'ai construit moi-même* ». Denise Salkin se préoccupe également de l'impact environnemental : « *Je m'intéresse beaucoup aux circuits courts, je suis dans un groupe de simplicité volontaire. J'ai le réflexe du moins de déchets possibles* ». On retrouve donc clairement les deux éléments spatiaux : le local et le global qui s'imbriquent l'un dans l'autre et agissent en interdépendance.

Aline Wauters, une autre signataire me confiait : « *C'est quand même dingue la schizophrénie dans laquelle on est. On veut bien manger bio, local, de saison, « fait maison » mais ce qu'on chie et pisse derrière nous, on s'en fiche. Ce qui vient en moi, je veux que ce soit parfait mais ce qui sort de moi, je n'en ai rien à faire (...) Pour moi, l'humusation boucle le cycle. C'est une perle qui manquait à la cohérence totale de ma vie.* »

Caractéristiques du monde vert :

Dans le discours des défenseurs de l'humusation, le monde vert apparaît comme inconditionnel. Ce monde supprime tous les autres. Ce registre de justifications est commun à l'ensemble des personnes interrogées.

- Le principe supérieur commun est clairement identifié : il s'agit de faire face à l'urgence climatique en développant des actions favorables à l'environnement.
- Ce monde apparaît comme dépourvu d'objets. De nombreuses références sont faites à ce propos : habitat en autarcie, simplicité volontaire, zéro déchet...
- La pollution humaine menace l'espace planétaire. On voit bien l'articulation entre des actions locales ayant un rapport avec l'espace global.
- La temporalité fait référence aux générations futures. L'échelle temporelle est celle du temps long relatif au développement durable.

4.1.2. Le monde industriel

Crédibiliser son action

Le monde industriel est extrêmement présent et très valorisé par les défenseurs de l'humusation. Il transparaît surtout dans le discours très scientifique de Francis Busigny. Un élément qui n'échappe pas aux signataires : « *Francis, il a quand même de l'argument scientifique béton.* »

Pour défendre son projet, le promoteur de la méthode n'hésite pas à aller dans des détails très techniques. Cela n'a rien d'étonnant puisqu'il s'agit d'étayer un propos et de le crédibiliser. Dans la vidéo, il parle de « *bon rapport carbone-azote-phosphore* », de « *molécules chimiques* », de « *micro-faune du sol* », avant de conclure sur l'efficacité : « *Après douze mois, ce sera l'heure du merci final puisqu'on aura 1,5m³ de super compost* ».

Ce champ se caractérise également par des actions efficaces qui vont faciliter la réalisation d'un projet.

Plusieurs éléments peuvent aller dans ce sens :

- Expérimentation
- Etude scientifique
- Comité d'experts scientifiques

Expérimentation

Les défenseurs de l'humusation veulent obtenir des politiques le feu vert pour lancer une phase préliminaire. Pour Francis Busigny, il ne peut s'agir d'une expérimentation qui met en doute la faisabilité du projet : « *Nous voulons une phase préliminaire et pas une phase pilote car qui dit « pilote », dit qu'on n'est pas sûr du résultat. Or, nous sommes certains des résultats* ». C'est le seul petit élément négatif relevé à l'égard du monde industriel.

Pour le reste, tous s'accordent à penser qu'une phase de test permettrait d'obtenir les apaisements nécessaires : « *Analyser la terre avant la mise en humusation, le terreau que l'on obtient... Comme cela, on pourra réaliser tous les tests que l'on nous demande de faire.* »

Cependant, dans le cadre de l'humusation, l'expérimentation se heurte à la réglementation (monde civique). « M. Deflorenne (le responsable des cimetières en Région Wallonne) nous demande tout le temps des preuves que l'humusation fonctionne sur des humains. Alors qu'il est le premier à savoir que, si on s'y était risqué, on était passible de poursuites pénales. »

Publication scientifique

La pertinence de publier une étude scientifique a été discutée au sein des membres de la Fondation Métamorphose. « Un article scientifique nous donnera plus de crédibilité au niveau des pouvoirs publics. Si on publie dans une revue scientifique, ce sera plus acceptable. (...) Pour le moment on est en train de le relire. Il n'est pas encore parfait mais c'est en bonne voie. Quand on parle d'un article scientifique, on met toute une série de références de ce qui s'est déjà fait notamment pour les bovins et les porcins en Ontario, pour les gibiers dans certains états des Etats-Unis. C'est un peu un état de la question. »

Comité d'experts

Le site internet a pour vocation d'informer de façon simple les internautes. La communication est volontairement aérée, illustrée et expliquée en des termes compréhensibles pour le citoyen lambda. Il y est fait mention d'un comité d'experts (comité d'honneur) composé de scientifiques spécialisés en transmutation de la biomasse. « Ayant chacun une longue expérience en matière de compostage de matières organiques de toutes sortes, certifie que le procédé préconisé pour l'humusation garantit de façon formelle une réelle protection de l'environnement et exclut tous risques en matière de salubrité publique. » Ce document est signé par les 25 scientifiques. Les noms, fonctions et coordonnées de ces personnes sont renseignés. On retrouve parmi les profils de nombreux permaculteurs, des ingénieurs agronomes et des représentants de plusieurs associations.

Caractéristiques du monde industriel :

Le monde industriel est connoté très positivement par les acteurs en présence. Ils savent que pour avancer dans leur projet, ils doivent crédibiliser la méthode : expérimentation, comité d'experts, publications scientifiques. Les défenseurs de l'humusation veulent construire une argumentation forte qui repose sur des éléments scientifiques et objectivables. Ce n'est qu'à

ce prix que le processus peut aller de l'avant. Il n'y a pas d'autre façon d'éprouver la validité technique de cette méthode de traitement de restes humains.

- La maîtrise du processus est centrale. L'expérimentation doit être réfléchie et organisée de manière efficace.
- Francis Busigny et le collège d'experts en permaculture veulent apparaître comme des personnes compétentes. Leurs connaissances techniques et scientifiques sont mises en avant tant sur le site que dans les médias.
- L'espace industriel est très structuré. On ressent le cheminement géographique : un comité d'expert est mis sur pied, un article scientifique permettra de crédibiliser la méthode, une expérimentation apportera tous les apaisements nécessaires... Toutes ces actions conjuguées permettront d'aller plus avant dans le processus.
- La temporalité s'exprime à travers des termes comme « phase préliminaire », « projet pilote ». La valorisation de l'avenir est manifeste.

Un élément de critique apparaît cependant. Il s'agit d'une critique depuis le monde industriel vers le monde civique. L'expérimentation se heurte à l'aspect juridique. Seule la Région Wallonne est habilitée à donner son feu vert pour mener à bien des tests. Il est dès lors très difficile pour les défenseurs de l'humusation de prouver que leur technique fonctionne. Les défenseurs devront lever cet obstacle.

4.1.3. Le monde civique

La loi comme frein et levier

Ce champ accorde la primauté à la poursuite du bien commun, de l'intérêt général. Encore faut-il s'entendre sur cette notion ? Pour les défenseurs de l'humusation, l'intérêt général relève de l'urgence écologique issue du monde vert.

Lors de mes entretiens, plusieurs signataires n'ont pas hésité à faire part de leur volonté d'enfreindre la loi : « *Il y a bien des gens qui enfreignent la loi, je pourrais laisser des consignes claires* ». Même positionnement pour Francis Busigny : « *De toute façon, c'est sûr que je n'obéirai pas. Je trouve que quand la loi est aussi mal faite, on peut transgresser la loi. (...)* »

Quelqu'un de mes proches me dirait de l'humuser, je prendrais le risque d'avoir les poursuites pénales, je n'en ai rien à fiche. »

Alors pour les défenseurs de l'humusation la législation actuelle, qui est un objet du monde civique, est connotée négativement. Ils vont valoriser deux autres objets civiques : celui de la pétition et celui de l'acte de dernière volonté. Ces deux documents sont utilisés comme des leviers pour infléchir les décideurs politiques.

L'action collective s'inscrit dans une temporalité longue. Pourtant ce combat semble parfois « user » les principaux acteurs : « *La crémation a mis longtemps à s'imposer, c'est cela qui me préoccupe. J'ai quand même envie que ça avance plus vite. Je pensais qu'on allait avancer plus vite.* »

Caractéristiques du monde civique :

- Le monde civique illustre une dialectique intéressante. On voit d'une part une critique à l'égard du monde civique. La loi est perçue comme un blocage car elle ne permet pas actuellement la pratique de l'humusation. Francis Busigny n'hésite pas à dire qu'il pourrait la transgresser. A ses yeux, le monde vert est central. Il ne peut dès lors pas concevoir que la loi s'oppose à ce projet qui, pour lui, contribue pleinement à l'intérêt général.
- D'autre part, en réponse, les défenseurs de l'humusation vont s'appuyer sur les dispositifs légaux à leur disposition pour infléchir les décideurs politiques et lever les entraves à la légalisation de l'humusation. Ils vont mobiliser des moyens légaux (pétition et acte de dernière volonté) pour avancer dans le processus de reconnaissance.
- La pétition est diffusée sur le site web de la Fondation. A ce titre, elle dépasse largement le cadre de la Région Wallonne. On voit donc clairement que l'espace valorisé est large car la cause est planétaire.
- L'action s'inscrit dans une temporalité longue. Les pro-humusation s'attendaient au fait que le processus prenne du temps mais ils n'imaginaient pas que le chemin allait être si long.

4.1.4. Le monde domestique

Une tradition mise en discussion

L'épreuve de la mort est souvent vécue en famille. Elle mobilise donc les proches. Parler de ses desiderata à son conjoint, à ses enfants, faire connaître ses dernières volontés,... des moments qui entrent directement dans le champ domestique. Dans la vidéo réalisée par RTL, cette discussion est mise en scène. On y voit Guy Basyn, octogénaire, exprimer ses dernières volontés à sa compagne et ses filles. Le monde domestique se caractérise par une représentation traditionnelle de la famille. Guy représente la figure patriarcale. Toute cette discussion se passe à l'intérieur de la maison familiale, autour de la table à manger, lieu de partage, centre du foyer. Ensuite, lors de la « répétition générale » des funérailles, ses amis sont présents et cheminent à ses côtés.

Enfin la symbolique de l'arbre est très parlante. Elle symbolise la hiérarchie naturelle. Guy Basyn, en entretien, nous confiait : *« J'aimerais que l'on plante un arbre fruitier pour que mes petits-enfants puissent récolter les fruits. C'est intéressant parce qu'ici c'est un hameau familial. Juste en face, c'est ma fille qui habite avec ses quatre enfants et j'ai mon petit-fils qui habite à côté. On a créé un hameau familial. Et j'aimerais bien que mes petits-enfants se souviennent de moi de façon positive. »*

Des craintes exprimées...

Le champ domestique peut également, pour certaines personnes, constituer un frein à la nouveauté, malgré leur adhésion profonde à l'humusation. La famille et la perpétuation de la tradition peuvent constituer un contrepoids. Ainsi, Denise Salkin, signataire de la pétition, reconnaît ne pas être tout à fait à l'aise avec la nouveauté : *« L'idée est très pionnière, elle est belle et, je crois, tient la route. Elle est imaginée avec beaucoup de déférence, de respect mais j'ai encore des questions sur la façon concrète dont cela se passe. C'est le côté pratique qui, n'étant pas encore exercé, m'arrête un peu. J'ai peur que ce soient mes enfants qui en fassent les frais. »*

Les craintes de Denise sont une critique exprimée au regard du monde domestique. Elles concernent principalement la ritualisation qui entoure le départ du défunt. *« On n'est pas*

vraiment dans une culture du linceul (...) Il faut se rapprocher le plus possible du rituel que les gens et les enfants connaissent. »

Le monde domestique s'attache à assurer la perpétuation de la tradition. Or, dans le cas présent, le projet d'humusation rompt avec les habitudes. On observe donc la création d'un arrangement entre le monde vert et le monde domestique. Il permet de trouver une alternative pour convaincre des familles qui ont développé une culture du « caveau » familial. Francis Busigny dans son entretien transpose des arguments d'ordre domestique et écologique. *« Ceux qui ont un caveau de famille seront peut-être les derniers à adhérer à notre projet. Mais on peut apporter une solution. (...) On peut imaginer qu'au bout de trois mois, quand la chair a disparu et qu'il ne reste que des os, on les met dans un cercueil en réduction, pour les placer ensuite dans le caveau avec les proches du défunt. Ce n'est pas parfait mais c'est quand même moins nuisible que ce que l'on fait actuellement car les os ne vont pas polluer. C'est dommage parce que c'est du calcium, mais c'est moins nocif que ce qui est pratiqué à l'heure actuelle. »*

Une ritualisation plus concrète

A l'inverse de Denise, Aline estime qu'une ritualisation plus « concrète » permet de traverser plus rapidement le deuil. *« C'est parce que c'est très réel que ça se traverse vite. Sinon tu continues d'imaginer la personne dans sa petite couverture avec son coussin. Je pense que c'est très factuel et réel, que c'est dur, mais tu es amené plus vite dans la réalité des choses. Je pense que c'est plus angoissant pour un enfant d'imaginer que, si ce corps parfait enfermé dans une boîte se réveillait, il ne pourrait pas sortir ! ».*

Caractéristiques du monde domestique :

- Les rites funéraires mettent en présence les proches, la famille. En cela, ils contribuent à solidifier les relations inter et intra familiales.
- Le monde domestique se divise : certains défenseurs s'interrogent sur l'absence de ritualisation des funérailles lors de l'humusation et sur l'impact (positif ou négatif) pour les proches. D'autres, au contraire estiment que l'innovation ouvre le champ d'une nouvelle ritualisation. La projection des défenseurs de cette nouvelle pratique

n'est pas homogène et est conditionnée par le poids que la tradition occupe chez chacun d'eux.

- Deux tendances se dégagent : ceux qui valorisent la constance et la tradition dans le rituel et ceux qui défendent une posture plus innovante.
- Pour les plus traditionnalistes, le processus de transformation des restes est un élément mais l'enterrement un autre. Ils voudraient une hybridation entre ce qui est et ce qui pourrait être.
- Ce débat met en tension divers registres justificatifs comme le monde domestique et le monde inspiré.

Les personnes qui évoquent la possibilité de recréer une ritualisation ont un positionnement plus critique face au monde domestique. A la fois, ils accordent de l'importance à la ritualisation et à ce « passage » nécessaire pour les proches mais cet élément est également un argument de critique du monde inspiré vers le monde domestique. Car la création et l'innovation relèvent davantage du monde inspiré.

4.1.5. Le monde marchand

La mort, un bien de consommation?

Lors des entretiens, l'aspect marchand est souvent évoqué en termes peu louangeurs. Les personnes rencontrées font office de « petits » dans le monde marchand. Pour la majorité de ces personnes, il ne fait aucun doute que l'organisation des funérailles reste un secteur lucratif. *« Pour moi, c'est de la folie de voir combien coûte un mort. Or cette idée magnifique de retour à la terre ne devrait engendrer aucun coût. Vouloir garder le tarif, c'est une erreur. C'est un peu comme dans l'agriculture biologique qui coûte plus cher que le conventionnel qui, pourtant, détruit et pollue. On est pour l'instant dans un système mortifère puisque tout ce qui pollue et détruit coûte moins cher. Il faut absolument qu'on bascule, qu'on sorte de ce système « argent ». Il faudrait presque une prime à la reconversion. »*

Le monde marchand apparaît le plus souvent dans des considérations négatives, à travers des figures d'arrangement. L'exemple suivant en est une bonne illustration.

Dans l'éventualité d'une reconnaissance, l'humusation transformerait partiellement le secteur des pompes funèbres. Francis Busigny a imaginé un système de compensation qui, à la fois, se réfère au monde marchand et au monde vert. *« Ce n'est pas gênant que les pompes funèbres gagnent de l'argent. C'est un métier difficile, on ne veut pas leur mort. On a besoin d'eux pour s'occuper du corps comme dans les autres pratiques entre le moment où la personne décède et où le corbillard l'emmène au cimetière. Cette procédure va rester obligatoire. Maintenant qu'ils ne fassent plus n'importe quoi, parce qu'il faut interdire toute forme de thanatopraxie. Et s'ils ont leur commission (sur la vente d'arbres auprès des familles) pour compenser la perte sur certains postes, comme les cercueils, si c'est pour le reboisement de la planète, ce n'est vraiment pas embêtant. »*

Caractéristiques du monde marchand :

Le monde marchand fait l'objet de critiques à travers l'ensemble des matériaux analysés.

Ce monde est représenté par les sociétés de pompes funèbres. Ces dernières sont souvent perçues par les personnes interrogées comme animées par des intérêts mercantiles.

- La critique vient principalement du monde vert, monde qui se construit en totale opposition avec le monde marchand. Le monde marchand est un monde très équipé où les relations marchandes sont valorisées, or ce monde est aux antipodes de ce que défendent les pro-humusation.
- Opérations financières, enrichissement personnel, immédiateté... tous ces éléments sont critiqués par les défenseurs de l'humusation. Car le monde marchand, et la frénésie capitaliste ne sont pas étrangers à l'urgence écologique et aux dégradations faites à l'environnement.
- Une figure de compromis apparaît entre le monde marchand et le monde vert. Francis Busigny évoque la mise sur pied d'une collaboration entre la Fondation et les pompes funèbres. Les agents funéraires, qui sont au contact direct avec les proches, pourraient proposer aux familles endeuillées de participer à l'achat d'arbres afin de compenser l'empreinte énergétique. Les pompes funèbres pourraient réaliser des bénéfices sur les arbres vendus et compenser la perte financière de l'achat du cercueil. La réflexion est alambiquée mais elle fait le lien entre deux registres justificatifs.

4.1.6. Le monde inspiré

De l'inspiration, même dans la mort

Tant dans la vidéo que dans son testament public, Guy Basyn confie qu'il a sculpté sa stèle. Cette pierre tombale représente une fleur qui monte au ciel. Elle représente une œuvre créatrice et symbolise le cycle de la vie. C'est une manifestation du monde inspiré.

Une autre porte sur le besoin de créer des funérailles « personnelles », de s'approprier le rite pour qu'il fasse sens chez les proches : *« Récemment nous avons perdu un ami et, comme nous sommes une bande de joyeux, on lui a fait un enterrement magnifique. On a fait une danse du feu autour de son corps, son fils lui a chanté du rap, des musiciens sont venus. (...) Au lieu de faire un sandwich et un café, on a confectionné un immense buffet indien parce qu'il adorait cela. Il y a de tout aujourd'hui : on est en basculement avec la religion, en bousculement avec nos croyances. Je crois qu'il est important de rester ouvert, que tout soit possible ! Un enterrement c'est fait pour ceux qui restent, c'est eux qui doivent choisir la façon d'honorer le mort et de traverser cette étape. »*

Le monde inspiré, bien que de moindre importance, intervient souvent positivement chez les défenseurs. L'innovation trouve un écho particulier dans le monde inspiré. Ce souffle de création donne du sens à la pratique. Certains n'hésitent pas à élargir les horizons symboliques et à imaginer une ritualisation innovante qui fait sens.

Caractéristiques du monde inspiré :

L'humusation est une démarche originale. Il n'est pas surprenant de retrouver chez plusieurs de ses défenseurs un esprit atypique et une forte créativité.

Le monde inspiré valorise l'espace intérieur de l'individu. Pour Guy, sculpter sa pierre tombale est une étape de création pleine de sens. Le fait qu'il dessine une fleur montant vers le ciel fait référence à la spiritualité et au pouvoir de régénérescence de la nature.

Cette créativité peut s'exprimer également à travers la cérémonie. Pour certains, on doit pouvoir s'écarter d'un enterrement « classique » pour fêter le départ de la personne. Il s'agit d'une critique vis-à-vis du monde domestique où les rites se sont institués immuablement. La volonté de certains est de se réapproprier cette cérémonie d'au revoir et de traverser l'étape du deuil de la façon la plus personnelle.

4.1.7. Le monde du renom

Faire parler de soi

L'aspect novateur d'une pratique s'accompagne souvent d'un coup de projecteur, notamment à travers les médias. Pour les défenseurs de l'humusation, c'est un argument supplémentaire. « *On est dans la capitale de la Wallonie et on ferait parler de nous ! Surtout dès le moment où on aura des tas de compost et des arbres qui poussent. C'est fort médiatiquement, ça aura un retentissement pour la ville et pour les politiciens qui auront eu le flair ou le courage (ou les deux) de s'asseoir autour de la table avec une dizaine de députés et d'élaborer un cadre légal.* »

Le monde du renom est de moindre importance. A l'exception de cet extrait sur les retombées médiatiques, ce monde n'intervient pas directement. En parlant de médiatisation, il est vrai que les reportages réalisés tout comme les émissions contribuent directement à la notoriété du projet mais nous pensons qu'ils relèvent davantage du monde industriel où la question centrale est de crédibiliser l'action.

Caractéristiques du monde du renom :

Le monde du renom est utilisé par Francis Busigny dans le but de rencontrer l'ego des décideurs politiques. Il décrit la personne qui fera bouger les lignes comme quelqu'un d'audacieux, de courageux, d'intuitif... Mais le monde du renom est conditionné par le monde industriel car se positionner sur une question aussi délicate sans étude de faisabilité préalable peut aussi s'apparenter à un suicide politique. On voit donc qu'il y a une articulation entre le monde du renom et le monde industriel.

4.1.8. Conclusion

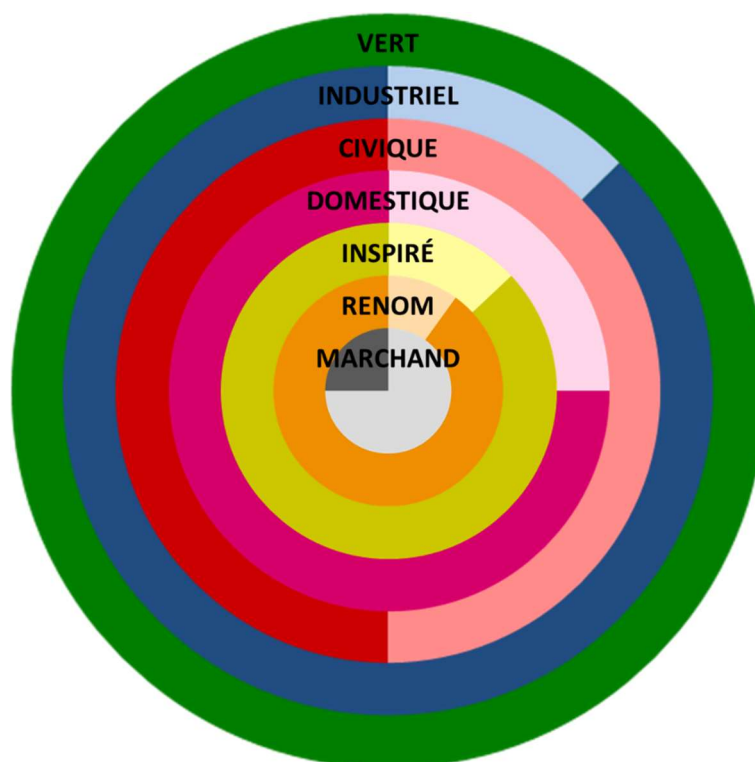


Figure 4 : Les mondes en présence pour les défenseurs de l'humusation

Cette représentation tente d'illustrer l'importance accordée par les défenseurs de l'humusation aux différents mondes. Cette évaluation a été réalisée sur base des entretiens. Elle est évidemment subjective. Nous avons tenté une représentation de chaque monde par ordre d'importance : plus grand est l'anneau, plus le monde est ressenti comme important. Nous avons également voulu faire apparaître la notion de critique : la partie foncée d'un anneau signifie une adhésion aux principes du monde concerné tandis que la partie claire visualise la part de critique énoncée lors des différents entretiens. Nous avons bien conscience que cet exercice peut être sujet à discussion en terme de validité scientifique. L'échelonnage nécessiterait un comptage plus systématique pour être considéré comme opérant (analyse des occurrences de mots à travers un logiciel, etc...). Notre démarche n'est cependant pas dénuée d'intérêt puisque ce schéma montre que :

- La couche extérieure, qui relève du monde vert, est inconditionnelle aux défenseurs de l'humusation. Ce monde est mobilisé entièrement dans le registre des justifications. Toutes les composantes sont présentes.

- Le monde industriel intervient presque toujours de façon positive. Ce monde est celui de l'efficacité. Les défenseurs de l'humusation sont conscients que, pour aller de l'avant dans leur projet, ils doivent crédibiliser la méthode à travers une argumentation scientifique forte (expérimentation, comité d'experts, publications scientifiques). Même si cette expérimentation est actuellement limitée par la législation.
- Le monde civique se présente de façon contrastée avec, d'une part, une interdiction légale qui empêche la pratique mais également, d'autre part, des outils civiques qui sont mis en œuvre pour aboutir à une nouvelle réglementation. Une ambivalence naît avec, d'une part, une critique de la législation qui « empêche » et, d'autre part, un appui sur cette législation (pétition, acte de dernières volontés) pour défendre le projet.
- Le monde domestique intervient avec des questionnements sur le rôle des proches et sur une nouvelle ritualisation.
- Le monde inspiré mobilise, quant à lui, la créativité des défenseurs et ouvre le voie à une ritualisation innovante qui contrasterait avec les cérémonies actuelles.
- Le monde du renom est évoqué mais parcimonieusement jusqu'à ce jour. Ce monde est essentiellement mobilisé comme « appât » pour l'homme politique en quête de reconnaissance.
- Le monde marchand, qui est en totale contradiction avec le monde vert, intervient très peu dans les justifications avancées et n'apparaît pratiquement que de façon négative, comme un obstacle au changement.

4.2. L'approche de la Commune d'Ottignies - LLN sous le prisme de la théorie des mondes

Dans cette partie, nous analyserons le registre des justifications exprimées par les représentants de la Commune d'Ottignies-LLN. Parmi eux, deux échevins : Julie Chantry (Ecolo) en charge de l'environnement et Cédric Dumonceau (Premier Echevin - CDH). Nous avons également pu de rencontrer la responsable du service Etat Civil, qui est amenée à recevoir les personnes qui déposent leur acte de dernières volontés.

4.2.1. Le monde vert

L'environnement : une question sociétale

Le monde vert est présent dans les préoccupations des décideurs politiques Ottintois.

L'intérêt de la commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve s'est marqué à l'issue d'une réunion entre les défenseurs de l'humusation, l'échevine en charge de l'Etat Civil et celle de l'environnement. L'initiative de cette réunion émanait du service Etat Civil. Ce service était dans l'embarras car il recevait les actes de dernières volontés de plusieurs administrés pour une technique qui n'est pas autorisée. Nous détaillerons ce point plus longuement après. Durant cette rencontre, l'échevine écolo de l'environnement relève l'intérêt de la méthode : *« Moi, personnellement, ça me parle. Cette solution me paraît beaucoup plus écologique. (...) De l'extérieur et de l'intérieur aussi, on constate souvent qu'Ottignies est une commune qui est à l'avant-garde. Qui est toujours plus ouverte à des innovations et qui est toujours prête à aller un cran plus loin. On a souvent été commune pilote pour un tas de projets, notamment environnementaux, comme sur le zéro pesticides (...), au niveau de la gouvernance. Récemment on a organisé une consultation populaire »*. Dans ces propos de l'échevine Julie Chantry, on retrouve un compromis entre le monde civique (bonne gouvernance), le monde inspiré (le caractère novateur) et le monde écologique, voire le monde du renom.

Celui qui s'inscrit plus encore dans la monde écologique est Cédric Dumonceau, le premier échevin : *« L'être humain est le seul être vivant qui produit des déchets qui ne participent pas à la vie sur terre. L'homme perturbe la vie sur terre, en partie. Et donc aller chercher une réflexion sur « comment orchestrer un nouvel au revoir à la vie » est intéressant car cela force et cela interpelle le vivant sur le témoignage qu'il veut laisser aux générations futures »*. Le principe supérieur commun s'articule autour de la reconstruction des relations entre l'homme, la société et la nature. *« Historiquement, je peux comprendre nos ancêtres qui avaient peur de la nature. D'ailleurs Albert Jacquard, qui est un éminent généticien, expliquait que cette peur était profondément ancrée dans notre bulbe rachidien. Et puis, il constate qu'en 40, 60 ans, l'homme a découvert, à travers la Science, que ce qu'il attribuait à des Dieux n'était que scientifique. En très peu de temps, l'homme a appris à dominer ces pouvoirs, qui deviennent des pouvoirs extrêmes. Donc le défi de notre génération et des prochaines porte sur la façon dont on va utiliser ces pouvoirs à bon escient. »*

Caractéristiques du monde vert :

Le registre argumentatif du monde vert est mobilisé. Dans le discours des représentants de la Commune, le monde vert apparaît de façon importante.

- Le principe supérieur commun est clairement identifié : il s'agit d'orchestrer des funérailles écologiques et de reconstruire des relations entre l'homme, la société et la nature.
- Ce monde apparaît comme dépourvu d'objets. De nombreuses références sont faites au sujet de précédentes démarches environnementales : zéro pesticides, moins de déchets...
- L'urgence écologique est abordée à travers les craintes exprimées sur les pouvoirs extrêmes de création et de destruction de l'homme.
- La commune met en avant les actions locales qu'elle mène et qui la positionnent souvent à l'avant-garde sur des questions environnementales et de bonne gouvernance. Cet élément met en tension plusieurs registres argumentatifs comme celui du monde vert, du civique, de l'inspiré, du renom.
- La temporalité fait référence aux générations futures. L'échelle temporelle est celle du temps long.

Un aspect de critique du monde vert à l'égard du monde industriel apparaît. Les progrès scientifiques ont amené l'homme à maîtriser des techniques. L'homme veut aujourd'hui dominer, contraindre la nature. Le défi actuel est, à leurs yeux, de prendre conscience que l'homme n'est pas tout-puissant et que ses actions peuvent avoir des conséquences désastreuses, notamment en matières environnementales.

4.2.2. Le monde civique

De l'obéissance à la désobéissance civile

La question du respect de la réglementation est centrale et très contrastée selon les acteurs. Elle marque une forme de césure qui partage les institutionnels en deux groupes : ceux qui se conforment, revendiquent le respect de la loi, et ceux qui, au contraire, la contestent.

- Sur cet axe, on trouve, à l'extrémité legaliste, la représentante de l'Etat Civil d'Ottignies, Dominique Gustin : *« Moi, ma position a toujours été de dire que c'est une matière qui dépend de la Région Wallonne. Et donc, on est tributaire du décret. (...) C'est l'aspect légal qui prédomine parce que j'en suis la garante. Légalement, vous pouvez rentrer dans votre commune un acte de dernières volontés qui dit « je choisis l'incinération avec telle ou telle possibilité ». Jusqu'à présent l'humusation n'en fait pas partie. C'est là qu'on dit « non ». C'est comme si vous disiez « je veux être enterré au fond de mon jardin ». Et bien, non !, ce n'est pas autorisé. »*
- En position centrale, l'échevine de l'environnement défend une posture de compromis entre le respect de la loi et une volonté de la faire évoluer. *« C'est pour cela que cette idée de projet pilote, ça tient le cap. De dire, OK, ne modifiez pas vos règlements mais permettez-nous de la faire au stade expérimental et voyons ce que ça donne. Je trouve que c'est une façon plus correcte d'opérer. Si de notre propre initiative on humuse quelqu'un sans autorisation et si cela échoue, le service sera en difficulté parce qu'il aura validé quelque chose qui, à ce stade-ci, n'est pas légal ».* Pour l'échevine Julie Chantry l'administration ne peut pas être mise en défaut : *« On ne peut pas demander à une administration de se mettre hors la loi. (...) Pour moi, il faut que l'on trouve un cadre autorisé qui permette de faire cela sans que l'administration soit en porte-à-faux par rapport à ses règlements. »*
- A l'extrémité inverse, l'échevin Dumonceau qui, tant dans la vidéo analysée que lors de l'entretien, défend une position plus radicale. L'échevin a cette phrase : *« La loi aujourd'hui n'interdit pas, donc elle permet ! ».* Un propos qui résonne comme une forme de désobéissance civile. *« On me dit « Tu te crois au-dessus des lois », moi je réponds « Non, je lis la loi et je l'interprète ». Il n'y a rien dans la loi qui interdit ce processus. Il n'y a rien dans la loi qui détermine la durée avant la mise sous terre et donc, dans ce cas-là, c'est une biodégradation naturelle encadrée. (...) Pour moi c'est un processus qui rentre dans le cadre légal actuel pour autant que cela se fasse dans un cimetière. »*

Le Premier Echevin n'estimait pas utile de questionner l'administration régionale. Un raisonnement que les autres membres du Collège n'ont pas suivi. Un courrier a été envoyé à l'autorité de tutelle afin d'obtenir l'autorisation d'être reconnue comme commune pilote mais la réponse fut négative. *« Si je suis fonctionnaire et que j'écris*

à un autre fonctionnaire de la Région Wallonne, il ne va forcément pas oser prendre sur sa responsabilité. (...) L'administration a peur de la faute. »

Cette prudence, Cédric Dumonceau la regrette et la met en relation avec un manque d'innovation dans le chef de l'administration en général. Une posture de compromis entre le monde inspiré et le monde civique. *« Si vous poser une question à une administration, elle sera toujours du côté de la prudence parce que la seule chose qui peut lui arriver est la faute professionnelle. (...) On n'est pas dans l'audace, dans l'agir. »*

Caractéristiques du monde civique :

- Le monde civique est le monde le plus mobilisé. Qu'il apparaisse sous la forme positive ou sous celle de la critique, ce monde est central dans les registres argumentatifs.
- Il illustre une dialectique entre ceux qui respectent la loi, ceux qui se retranchent derrière l'autorité de tutelle et ceux qui font une autre interprétation de la loi. Ces trois positionnements sont illustrés plus haut.
- Chaque positionnement donne lieu à une critique.
- Pour la représentante de l'Etat Civil, il s'agit d'une critique du monde vert pour le monde civique. Elle ne peut pas concevoir que l'on envoie des actes de dernières volontés qui ne sont pas en accord avec la législation actuelle. C'est un non-sens à ses yeux. Même pour des raisons environnementales, elle ne peut accepter l'utilisation qui est faite d'« objets civiques ». Elle est attachée au respect de la loi et son travail est essentiellement de maintenir l'ordre et le bon déroulement des démarches administratives.
- L'échevine Chantry préfère laisser la Région Wallonne statuer sur l'autorisation. Il n'y a pas véritablement d'engagement fort de sa part sur ce dossier. Malgré son engagement pour l'écologie, on remarque un important respect pour les relations hiérarchiques et donc pour le respect de l'autorité. Cependant, on pourrait voir dans l'argumentation, une critique domestique du monde civique. Pour elle, il y a la loi mais également une instance au-dessus de la législation qui pourrait octroyer le statut de commune pilote en dérogeant à la règle.

- Cédric Dumonceau, lui, interprète tout à fait différemment la loi. Pour lui, le monde vert est central. Il lui est très difficile de concevoir que la loi s'oppose à un projet qui, à ses yeux, contribue pleinement au respect de l'environnement et à l'intérêt général. Il regrette le manque de courage politique de son collègue et la prudence affichée par l'autorité régionale. Il s'agit d'une critique virulente du monde vert à l'encontre du monde civique. Il critique non seulement la prudence mais aussi le manque de créativité de l'administration, tant communale que régionale. On peut y voir une critique du monde inspiré.
- L'action s'inscrit dans une temporalité longue. Le courrier envoyé par la Commune n'a reçu de réponse qu'après de nombreux mois. La temporalité fait ainsi référence à la lourdeur administrative mise en exergue un peu plus haut.

4.2.3. Le monde industriel

Ottignies-LLN : terre d'accueil pour une expérimentation ?

En se proposant d'accueillir un projet pilote, la Commune d'Ottignies-LLN reconnaît l'importance de l'expérimentation. Tous s'accordent sur l'importance d'un test préalable. Néanmoins, les avis divergent sur les conditions d'expérimentation. Julie Chantry se positionne de façon plus prudente : « *Oui, moi je pense que ça marche. Cela a tout son sens. Pour moi, un corps va se décomposer très rapidement, à partir du moment où les micro-organismes du sol sont présents. Je ne mets pas du tout en question la méthode. Par contre il faut pouvoir l'encadrer. Vous rigolez mais n'importe qui qui a décidé d'assassiner sa belle-mère ne peut pas aller la composter. Il ne faut pas non plus que les os puissent être déterrés par des animaux, ce serait affreux !* »

Pour l'échevine, l'expérimentation doit être réalisée par des spécialistes : « *Moi, je ne fonctionne pas comme ça. Je sais que lui (Cédric Dumonceau) trouve que l'on tergiverse trop et qu'on doit y aller ! Humusons quelqu'un et on verra bien la suite... Et après le service sera en difficulté parce qu'il aura validé quelque chose qui n'est à ce stade-ci pas légal. On ne peut pas demander à une administration de se mettre hors la loi.* »

L'expérimentation est donc entravée par le monde civique. Si la loi ne crée pas les conditions d'un projet-pilote, l'avancée est rendue impossible. Au terme de discussions au sein du Collège, il a été décidé d'introduire une demande auprès du Ministre de tutelle. *« C'est la façon la plus correcte de procéder »*. D'autant plus que la proximité géographique de l'Université crée également un terreau favorable pour mener à bien une expérience, comme nous le confie Cédric Dumonceau : *« Comme en plus, on est une ville universitaire, je trouverais formidable et naturel que nous soyons un laboratoire d'une expérimentation »*.

Les représentants communaux estiment également que l'entité présente certains avantages à mettre en avant pour décrocher ce statut de commune-pilote : *« D'autant plus qu'au cimetière du Blocry, on a une possibilité d'extension qui n'est pas activée et donc là on pourrait imaginer faire ça sur cette partie- là, qui est vraiment proche d'un bois. »*

Caractéristiques du monde industriel :

- La seule manière efficace d'avancer dans le projet est de procéder à une expérimentation. La commune le sait. Elle propose d'envoyer une demande de reconnaissance comme commune-pilote pour tester le processus.
- On retrouve le principe supérieur commun du monde industriel à savoir la maîtrise d'un processus. Ici, celui de l'humusation.
- L'espace est hiérarchisé : on ressent bien les différents niveaux de pouvoir et l'autorité de tutelle de la Région Wallonne.
- La temporalité est longue : une expérimentation, pour qu'elle soit efficace, s'étend dans le temps.
- Cette expérimentation est entravée par le cadre légal actuel. On assiste à une prévalence du monde civique face au monde industriel. A ce sujet, une critique est émise par Cédric Dumonceau, qui déjà estimait que la Région n'avait pas à être consultée. Son positionnement est du même ordre ici : il estime qu'il ne faut pas demander pour expérimenter dans la mesure où cela se ferait dans le cadre d'un cimetière communal. Il adresse ici une critique depuis le monde industriel à l'encontre du monde civique.

4.2.4. Le monde domestique et le monde inspiré

Réinventer une ritualisation ou pas....

Dans le discours des intervenants, le monde domestique intervient peu. Pour Cédric Dumonceau, il est en tout cas supplanté par le monde inspiré synonyme d'innovation : « *L'humusation est un bon regard pour interpeller les vivants sur ce témoignage du rituel de passage. Ce rituel a toujours été codifié. D'abord, par les religions. Ensuite, parce qu'on veut laisser une trace. Comme on est dans la peur, c'est un peu l'ego de l'homme qui se projette au-delà de la mort. Ça a été les pyramides, les caveau de famille, la purification du feu,...* ». Il faut donc se réinventer...

Julie Chantry est plus en retrait par rapport à la technique, à son contenu symbolique, à la volonté des familles. Elle affirme être intéressée mais utilise une métaphore pour expliquer que le fruit n'est actuellement pas encore suffisamment mûr au sein de la population : « *On sent aussi que le terreau n'est pas très fertile. (...) Si j'avais des hordes de citoyens derrière qui nous disaient « Il faut le faire », je le sentirais...* »

La conception du collège est donc contrastée. Certains se positionnent comme plus avant-gardistes, tandis que d'autres se disent intéressés mais ne marquent pas un réel engagement.

Caractéristiques du monde domestique et du monde inspiré :

- Le monde domestique et le monde inspiré sont assez antagonistes. Le monde domestique s'inscrit dans la lignée de la tradition alors que le monde inspiré valorise l'innovation et la créativité. Les avis sont contrastés entre ceux qui, bien que convaincus que les rites funéraires actuels ne sont pas respectueux de l'environnement, hésitent à ouvrir cette voie et ceux qui veulent innover.
- Des craintes apparaissent : les citoyens sont-ils prêts ? Peut-on s'appuyer sur une assise citoyenne ? En l'absence de réponses, le positionnement de Julie Chantry s'apparente à un compromis entre l'innovation (on rentre une demande, mais on ne suit pas véritablement le dossier) et le maintien de la tradition.
- Cédric Dumonceau se positionne dans une critique du monde vert à l'encontre du monde domestique. Il estime qu'il faut évoluer et défend l'idée qu'une nouvelle

ritualisation est tout à fait possible. Il respecte l'importance des rites funéraires. Ceux-ci ont, à ses yeux, un rôle dans le cheminement du processus de deuil. L'humusation va dans le sens d'une innovation totalement en phase avec ses préoccupations environnementales. Il défend donc avec véhémence la remise en question des pratiques actuelles. En cela, il s'en réfère au monde inspiré.

4.2.5. Le monde du renom

Les interlocuteurs du Collège sont unanimes sur ce point : Ottignies-LLN jouit d'une aura liée à la présence d'une université. Dans ses projets, la Commune est reconnue comme étant plutôt à l'avant-garde. Au-delà de sa renommée, cette commune, de par sa situation et les infrastructures qui gravitent autour, se prête bien à ce type d'expérimentation.

Caractéristiques du monde du renom :

Ottignies n'hésite pas à aller de l'avant dans de nombreux projets sur des thématiques liées à l'environnement mais également à la bonne gouvernance. Sa renommée est-elle une cause ou une conséquence de ces initiatives ? Sans doute un peu de deux..

4.2.6. Le monde marchand

Ce monde est connoté très négativement. Julie Chantry parle d'un « *marché abominable ! (...) Je trouve cela immonde, je suis heurtée par le côté marchand des sociétés de pompes funèbres.* »

Cédric Dumonceau regrette la concentration du secteur et les regroupements : « *C'est très lucratif et, là aussi, il y a beaucoup de tabous.* »

Caractéristiques du monde marchand :

La critique à l'encontre du monde marchand est incontestable. Les représentants de la commune dénoncent le « marché de la mort ». Le lucre est à leurs yeux un véritable problème.

4.2.7. Conclusion

Voici la représentation que nous faisons des mondes et de leur importance pour les représentants de la commune d'Ottignies-LLN.



Figure 5: Les mondes en présence pour la commune d'Ottignies-LLN

- On voit clairement que le monde civique est prépondérant mais diversement apprécié par les interlocuteurs selon qu'ils se placent dans une posture d'obéissance ou de désobéissance civile.

En fonction des différents positionnements des acteurs communaux, des critiques sont exprimées à l'encontre du monde civique, du monde vert et du monde domestique.

- Le monde vert qui occupe une large place dans cette commune qui est au main d'une tripartite dans laquelle les écologistes sont majoritaires.
- Les autorités communales misent sur l'expérimentation pour faire avancer la légalisation de l'humusation. La Commune s'est portée volontaire pour abriter un test en conditions réelles.
- Entre l'innovation et la tradition, la bascule penche selon nous davantage du côté de l'innovation. Mais celle-ci est conditionnée par le monde civique.

- Le monde du renom apparaît mais n'est pas central. Participer à ce type de projet peut renforcer l'image innovante véhiculée par la commune mais encore faut-il une forme d'assentiment des citoyens.
- Le monde marchand quant à lui, n'intervient à aucun moment de façon positive.

4.3. L'approche de la Région Wallonne sous le prisme de la théorie des mondes

Xavier Deflorenne est un personnage central puisqu'il est le responsable de la Cellule du Patrimoine funéraire. Il est associé depuis le début aux échanges entre la Fondation Métamorphose et les politiques régionaux.

4.3.1. Le monde civique

Légiférer prudemment et intelligemment

Il n'est pas étonnant que la posture justificative du responsable de la cellule « gestion funéraire » de la Région Wallonne privilégie le respect du cadre légal. Pour lui, il est indispensable de ne pas légiférer à la hâte sur une thématique aussi sensible que la pratique funéraire. *« Mon intention est que cela aille vite mais je n'ai aucune envie de précipiter les choses. Il faut agir prudemment et intelligemment »*. Pour lui, la législation actuelle est un frein. *« Il est facile d'empêcher l'humusation avec des principes légaux actuels. Deux principes sont illégaux : l'absence de cercueil et le processus « au-dessus du niveau du sol ». Pensée intelligemment, l'humusation pourrait même être légale si les humusateurs intégraient ces deux principes »*. Xavier Deflorenne se dit intéressé par la voie qui est proposée par les défenseurs de l'humusation. *« Je ne suis pas opposé à l'humusation mais ma position est lucide et prudente. Tout ce qui touche au traitement de l'humain impose cette prudence. Pour que l'humusation devienne quelque chose de sérieux et autre chose qu'une idée teintée d'une vision post-babacool, il faut absolument tenir compte des différents impacts. »*

Le « Monsieur cimetière » de la Région wallonne estime que l'approche des défenseurs de l'humusation est incomplète. *« Je suis du côté de l'humusation mais pas n'importe comment, pas à n'importe quel prix ! Je sais que ce sera toujours un politique qui paiera la note, et mon rôle est de protéger nos décideurs par des expertises cohérentes et justes »*. Les principales

craintes soulevées portent sur les impacts environnementaux, les impacts psycho-sociaux sur les humusateurs, la ritualisation pour les proches et le devenir de l'humus. Nous allons par la suite détailler tous ces aspects. La volonté du responsable de la Région Wallonne est d'analyser rationnellement ces impacts à travers une expérimentation. Xavier Deflorenne souhaite être associé à l'ensemble du processus d'expérimentation. On voit donc que le monde civique, le seul qui puisse mener à une avancée de la législation, est contraint par le monde industriel, lequel se doit de réaliser une expérimentation sur la gestion des risques sanitaires et sécuritaires.

Caractéristiques du monde civique :

- Le monde civique est le monde le plus mobilisé. Cela n'a rien d'étonnant car l'autorité régionale est garante du respect de la législation qu'elle a elle-même édictée.
- Pour Xavier Deflorenne, l'intérêt général se matérialise à travers des pratiques sociales et environnementales. Elles ont trait au travail des humusateurs, au ressenti des proches et aux impacts écologiques de l'humusation.
- La législation est un objet civique central. Pas question de la modifier sans envisager l'ensemble des impacts.
- La temporalité est longue. Il ne faut pas légiférer à la va-vite sur une thématique délicate comme celle-là.
- Une critique du monde civique est adressée au monde vert. Pour Xavier Deflorenne, le principe écologique ne peut être au-dessus de tous les autres. Il faut analyser le processus dans son ensemble.
- Une articulation évidente existe entre le monde civique et industriel. Seule une expérimentation, permettra aux décideurs politiques d'aller plus en avant dans le processus. Sans toutes les garanties d'efficacité de la méthode, l'humusation restera hypothétique.

4.3.2. Le monde industriel

Une expérimentation encadrée par les universités

Sur le principe, Xavier Deflorenne estime que l'humusation pourrait apporter une réponse pertinente aux pratiques funéraires mais il souhaite mettre à l'épreuve le process en lui-même dont il estime la durée trop courte. *« Une masse de 80 kilo en décomposition n'est pas quelque chose d'anodin. Dans les écoles de pompes funèbres et en médecine légale, on considère qu'il faut deux ans et demi à trois ans pour qu'un corps disparaisse en plein air. Le pic de décomposition se fait durant les deux premières années. »*

La question centrale concerne donc le process en lui-même. Pour lui, il est indispensable d'avoir toutes les garanties que le processus envisagé fonctionne. Le monde industriel est lié dans ce cas au monde vert car il faut par-dessus tout s'assurer que la pratique n'est pas plus polluante que les procédés actuels. *« Il est important, dans toute expérimentation, de réaliser un captage souterrain, en dessous du corps, afin de définir si oui ou non se présente une pollution du sol, et jusqu'à quelle profondeur »*. Le deuxième aspect concerne les dégagement olfactifs et les nuisances qu'ils peuvent entraîner. L'expérimentation porterait aussi sur la décomposition du corps dans un tumulus de broyats. *« Le processus qui est mis en place est, à mon sens, problématique. Dire que trois mois après le placement du corps dans du broya, un personnel qualifié va aller extraire les métaux du corps me semble lourdement inconscient. D'ailleurs, il est utile de se poser la question de qui va faire ce travail ? »*. Pour Xavier Deflorenne, il faut cibler les acteurs et leurs conditions de travail. *« On ne doit pas aller jouer dans un corps durant le pic de décomposition. Une masse biologique en décomposition est un déchet toxique de classe deux ! Et malgré tout le respect que l'on doit aux restes humains, il convient d'admettre très lucidement qu'en terme d'impact, un corps humain en décomposition est une source de dangers (...) Il faut protéger les vivants de l'action des morts, c'est ce que nous a enseigné le 19ème siècle. »*

Le responsable de la région wallonne estime que la gestion des cimetières doit tenir compte de plusieurs dimensions. Il y a tout d'abord un aspect technique et un autre symbolique, puis une dimension culturelle et sociale. *« Un cimetière n'est pas seulement un endroit où enterrer des corps, il y a toute la gestion du terrain qui s'impose et cela signifie aussi la sécurisation des*

ouvriers communaux. Il y a aussi la traçabilité des restes... l'encadrement symbolique et mémoriel des familles. L'ensemble de ces aspects doit être anticipé et évalué. »

Pour lui, l'humusation doit tenir compte de la globalité des impacts car un seul problème risque « d'enterrer » définitivement la pratique. « Il est essentiel de disposer d'arguments solides à donner aux ministres. Un homme politique ne peut se permettre d'avancer dans le vide, à l'aveuglette puisque ses décisions auront un impact collectif. Si un journaliste pose une question, il est essentiel que le Ministre puisse s'appuyer en toute confiance sur des autorités reconnues, répondre : *« Voilà j'ai un rapport de la faculté qui dit que..., qui me permet de vous rassurer sur... »*. Sans cela il n'est pas possible d'avancer. »

Caractéristiques du monde industriel :

- Le monde industriel est indispensable à une avancée de la législation. C'est dire si l'expérimentation est un objet central dans le processus de décision.
- Xavier Deflorenne dresse la liste des principales inquiétudes (pollution des sols et des eaux, odeurs, durée du process, conditions de travail des humusateurs,...). Il est indispensable de lever les doutes en pratiquant une expérimentation.
- Indépendamment des initiatives prises par la Fondation pour crédibiliser son action, il est important de faire intervenir un tiers acteurs : l'université qui est garante d'une certaine neutralité et des connaissances scientifiques.
- La valorisation de l'avenir est centrale. Il est primordial pour Xavier Deflorenne de ne pas céder aux « charmes » du projet. Si l'humusation peut séduire dans son concept, il faut impérativement analyser tous les impacts. Ce bémol apparaît comme une critique adressée au monde vert par le monde industriel.

4.3.3. Le monde domestique

La ritualisation nécessaire pour surmonter le deuil

Le monde domestique est évoqué à travers la ritualisation. Pour Xavier Deflorenne, il est indispensable d'intégrer la dimension mémorielle. *« Qui va accueillir les familles pour le « premier adieu » ? Je ne pense pas que la famille doive voir le corps partir vers la zone d'humusation, mais cela signifie qu'il faut créer un espace pour que la famille se réunisse. Et*

après un an, il se passe quoi ? Il faut recontacter les familles qui vont venir chercher la part symbolique des restes. Quid du transport des restes ? Quid de la destination du compost ? »

Xavier Deflorenne est sceptique quant à l'usage du compost pour revitaliser les sols. Si l'on s'en tient au projet actuel, les os seront broyés. *« Ce qui signifie que le compost sera gorgé d'escarbilles osseuses. Il me semble qu'il faudrait réfléchir autrement : mettre d'un côté les os que l'on réduit et que l'on rend à la famille dans un contenant qui pourra être placé dans un colombarium, une caverne ou un caveau, ou même inhumé en pleine terre; et de l'autre le « compost ». »*

« Monsieur Cimetière » va même jusqu'à envisager une utilisation de ce compost pour des chantiers publics. *« Ce compost, s'il ne contient pas d'escarbilles osseuses, est un compost organique et là il y a une réflexion intéressante à avoir. »*

Par contre, il est plus critique face à la symbolique de l'arbre. Pour qu'un arbre pousse, il a besoin de 16 m². *« L'usage d'urnes biodégradables contenant un végétal est compliqué dans les cimetières communaux. Si l'on calcule la surface vitale minimale pour un arbre, on peut estimer qu'une urne, un corps, prendra la place de 8 personnes en inhumation traditionnelle (2m²). Et puis, que fait-on quand la famille déménage et veut emporter l'arbre ? Ou quand elle n'entretient pas l'arbre ? Cela pose également des questions concrètes dont ne tient pas compte la symbolique. »*

Caractéristiques du monde domestique :

- Le monde domestique intervient dès que l'on soulève la question mémorielle. Il est indispensable de proposer aux familles une ritualisation respectueuse et réfléchie.
- Le « premier adieu », l'espace de recueillement, la célébration entourant l'humusation sont autant d'étapes dans la ritualisation destinées aux proches. Le processus de deuil est un cheminement symbolique, auquel la société doit pouvoir répondre. Il est à ses yeux indispensable de réfléchir à l'ensemble des étapes.
- A la question du devenir du compost, Xavier Deflorenne donne une réponse qui entre davantage dans le cadre du monde industriel, à savoir la valorisation de l'humus dans des chantiers publics. Il s'agit d'une critique depuis le monde industriel vers le monde domestique.

- L'aspect mémoriel est par contre valorisé à travers un « espace » défini. Pour lui, il faudrait rassembler l'ensemble des os, les séparer de l'humus et les préserver dans un lieu de mémoire. Ces espaces solidifient les relations entre les membres de la famille.
- La symbolique de l'arbre n'est pour lui pas parlante. Elle pose davantage de problèmes dans sa conception. Parmi les questions qu'elle soulève : la superficie nécessaire, la propriété de l'arbre et l'entretien de l'espace vert. Une fois encore, la dimension industrielle (espace efficacement aménagé), civique (propriété de l'arbre) supplante l'aspect vert, domestique voire inspiré .

4.3.4. Le monde vert

Ecologique, l'humusation ?

Comme je l'ai déjà précisé plus haut, le monde écologique est utilisé comme une variable de contrôle. Alors que, pour les uns, l'humusation va dans le sens de la protection de l'environnement, pour d'autres, l'humusation peut induire des impacts négatifs sur l'environnement et de ce fait être contre-productive. *« L'idée doit être réfléchie en dehors d'une conception purement écologique, propagandiste ou théorique voire extrême, de telle façon qu'elle devienne cohérente et réalisable dans l'ensemble des angles qui constituent la société contemporaine. »*

Afin de lever le doute sur les impacts environnementaux de cette pratique, il faut s'attacher à des outils du monde industriel comme l'expérimentation. Il n'y a qu'au terme d'une étude approfondie que les impacts environnementaux seront connus. Le monde vert est donc, de ce fait, étroitement lié au monde industriel.

Caractéristiques du monde vert :

Le registre argumentatif du monde vert est moins mobilisé chez cet acteur. Ce monde apparaît comme dépourvu d'objets. On retrouve essentiellement des aspects de critique.

- Une critique est adressée au regard du monde vert sur lui-même : il est intéressant de noter que la pratique pourrait s'avérer nocive pour l'environnement.
- Pour sortir d'une conception théorique de l'humusation, seule l'expérimentation peut apporter des réponses. Il adresse une critique depuis le monde industriel vers le

monde vert. Cet aspect de critique met en tension les deux mondes ; tension entre d'une part une idée qui « sur papier » présente un intérêt et d'autre part le compostage concret des défunts avec les questions qu'il soulève : Comment ? Où ? Qui ? Par Qui ? Pourquoi ?

4.3.5. Le monde inspiré

Une discussion de sourds

Xavier Deflorenne l'affirme d'emblée : il est favorable à l'innovation qu'est l'humusation. Mais pour lui trop de questions sont encore sans réponses : « *Pour toute nouvelle pratique funéraire, quelle que soient sa dimension poétique et son intérêt, il faut conserver un équilibre entre technique et symbolique.* » (Clara Van Reeth – 24H01)

Contrairement aux défenseurs de l'humusation, Xavier Deflorenne n'est pas sensible à la symbolique de l'arbre. Il voit à travers l'arbre, poindre la problématique de la propriété de cet arbre... Si la volonté d'innover est partagée, les registres symboliques et les repères cognitifs l'éloignent des défenseurs de l'humusation.

Caractéristiques du monde inspiré :

- La proposition de l'humusation relève d'une conception écologique mais également inspirée. Cette pratique innovante prend place dans un contexte général d'avant-garde et d'originalité.
- Mais pour Xavier Deflorenne, cette originalité doit être confrontée aux aspects légaux, environnementaux, sociaux, professionnels, mémoriaux,...
- La symbolique de l'arbre est rendue caduque face au problème de gestion des espaces verts. Cet élément apparaît comme une critique du monde civique sur les mondes vert et inspiré.

4.3.6. Le monde du renom

La reconnaissance de la Wallonie : pas une priorité !

Ce monde est utilisé par Xavier Deflorenne de façon plutôt négative. Deux éléments nous permettent d'affirmer cela :

- La mobilisation, qui pour lui est très faible : *« 18 000 signataires de la pétition, cela ne représente rien à l'échelle de la Région Wallonne qui compte, il est utile de se le rappeler, plus de 3.600 000 habitants. Et mieux : ce pourcentage minime de personnes favorables à l'humusation n'est rien face au pourcentage de personnes défavorables à ce procédé. »*
- Par ailleurs la notoriété générée par l'idée n'a pas de valeur particulière à ses yeux : *« Les défenseurs me disent : « si la Wallonie n'en veut pas, nous irons en France ! ». Cela s'appelle du chantage ou de l'intimidation. Et pour répondre de façon plus amusante : « Je ne demande pas mieux que la France essuie les plâtres plutôt que de mettre à mal les politiques et la population wallons. (...) Et même partant d'un a priori raisonnablement favorable, dans l'état actuel des connaissances, l'humusation est une idée qui peut-être aussi bien géniale que consternante. Il est inutile de se précipiter et de prendre le risque de décrédibiliser cette approche. »*

Caractéristiques du monde du renom :

Le monde du renom n'apparaît que sous forme de critique :

- La première critique est adressée à l'encontre du monde civique. Xavier Deflorenne estime que le nombre de citoyens signataires de la pétition (objet civique) est peu élevé. Il met en balance le nombre de personnes favorables et celles défavorables à cette nouvelle technique.
- La seconde critique est adressée au départ du monde industriel vers le monde du renom. Pour lui, l'idée est séduisante mais elle ne donnera des garanties qu'au terme d'analyses et d'expérimentation. Il ne veut rien précipiter et préfère avancer lentement, de façon prudente, plutôt que de céder à l'appel des sirènes de la notoriété.

4.3.7. Le monde marchand

Des intérêts divergents...

Pour Xavier Deflorenne, il est évident que les représentants des pompes funèbres considèrent comme utopique l'humusation. *« Vous vous adressez à des personnes dont les intérêts économiques diffèrent. Cela suppose pour eux de nouveaux produits. Or ils disposent de stocks anciens. Tous les intervenants ont des intentions différentes. La législation doit unifier ces intérêts divergents pour le bien commun. »*

C'est le seul moment dans notre entrevue où nous avons abordé la question financière. On peut donc assez justement considérer qu'elle n'est pas centrale dans le propos.

Caractéristiques du monde marchand :

- Peu de références sont faites au monde marchand. Tout au plus reconnaît-il qu'il existe des intérêts divergents. L'enrichissement des pompes funèbres est évoqué à travers la gestion des stocks et l'arrivée de nouveaux « produits ». Il y a implicitement une critique de l'aspect marchand même si elle relève davantage du ressenti lors de notre entretien que d'un véritable discours argumenté.
- Les pompes funèbres sont à ses yeux parties prenantes du processus. Il adresse une critique au départ du monde civique sur le monde marchand. Pour lui, seule la loi (objet civique) permettra de déterminer le rôle de chacun dans le processus de reconnaissance de l'humusation.

4.3.8. Conclusion

La graphique à la page suivante tente d'illustrer les registres des justifications avancées par Xavier Deflorenne de la Région Wallonne :

- Il n'est pas surprenant que le monde civique trouve un écho particulier dans le discours du responsable de la gestion funéraire au sein de la Région Wallonne. Il ne s'oppose pas à la pratique mais considère qu'il faudra, le cas échéant, légiférer intelligemment.

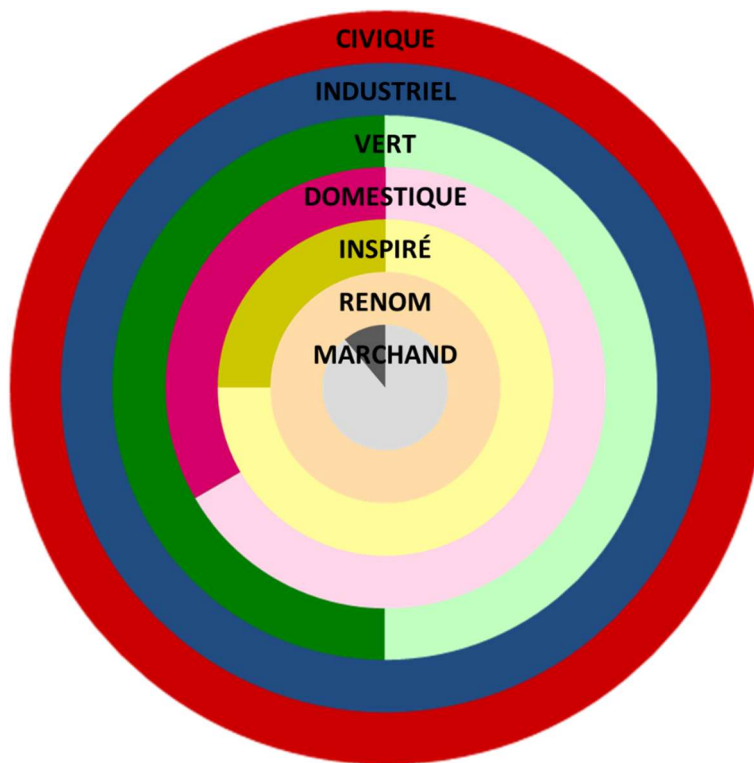


Figure 6: Les mondes en présence pour la Région Wallonne

- Pour lui, il est essentiel de prendre en compte tous les impacts de l’humusation. Seule une expérimentation approfondie (monde industriel) permettra de donner des réponses et des apaisements aux ministres concernés (tutelle sur les communes, environnement, agriculture).
- La pollution environnementale, qui relève du monde vert, est l’une des principales craintes exprimées par Xavier Deflorenne. Pour lui, cette pratique pourrait s’avérer plus néfaste que ce qui se fait actuellement. Le monde vert est donc étroitement lié au monde industriel car seule une expérimentation pourra lever les doutes existants.
- Le monde domestique fait référence à la ritualisation. Pour Xavier Deflorenne, l’aspect mémoriel doit être pris en compte par les défenseurs de l’humusation. Si cette pratique est développée à moyen terme, il est crucial de prévoir qu’elle pourrait se pratiquer à plus grande échelle. Pour lui, il faut impérativement sortir d’un scénario où la pratique de l’humusation ne serait que confidentielle. Il est donc indispensable de créer des lieux d’accueil, de concevoir des rituels appropriés et de définir le statut qui sera donné à l’humus. Quant au rituel de l’arbre, il semble irréaliste...

- Pour Xavier Deflorenne, l'innovation (monde inspiré) peut sembler intéressante mais trop d'inconnues subsistent pour se lancer actuellement.
- Le monde du renom ne trouve pas d'écho particulier chez lui et ne constitue pas une argumentation pour précipiter les choses. Pour lui, un scandale sanitaire détruirait à jamais l'humusation et c'est précisément ce qu'il veut éviter.
- Le monde marchand est insignifiant à ses yeux dans cette problématique. Mais il conçoit l'embarras des sociétés de pompes funèbres qui devraient se réinventer.

4.4. Les trois approches comparées

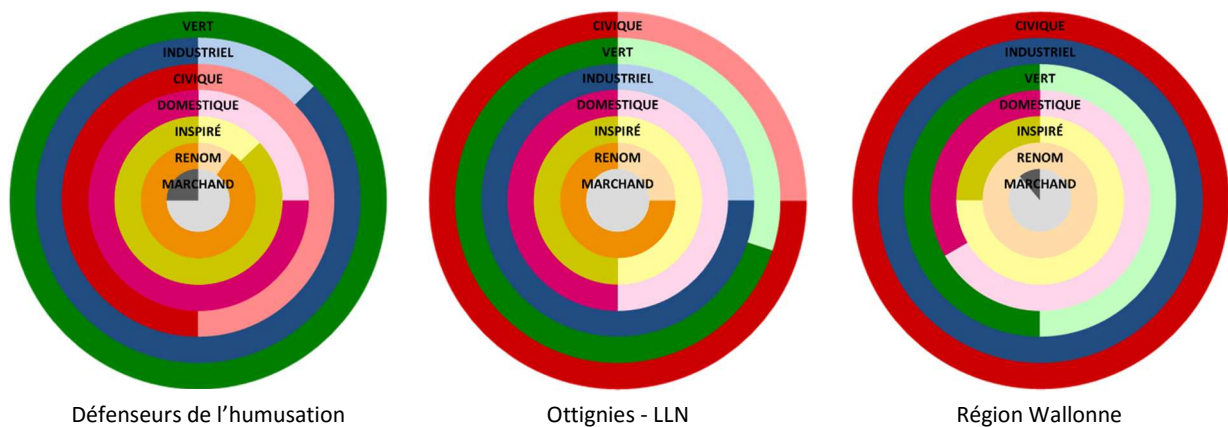


Figure 7: Comparaison des mondes en présence

Ces approches comparées montrent clairement que les trois premiers registres de justification des différents acteurs sont identiques mais apparaissent hiérarchiquement à des degrés divers. Le monde vert est présent respectivement en première position pour les défenseurs de l'humusation, en seconde pour la Commune d'Ottignies et en troisième pour le représentant de la Région Wallonne.

Des similitudes sont observables entre le positionnement de la Commune d'Ottignies-LLN et celui de la Région Wallonne.

Ces graphes éclairent à notre sens une voie possible de négociation.

5. Analyse du processus

L'humusation étant une idée nouvelle, il va de soi que le processus de décision est embryonnaire. Nous n'en sommes qu'au début mais ce processus est foisonnant. Pour bien comprendre les enjeux du processus, mettons d'abord en lumière tous les acteurs, qu'ils soient liés à la commune d'Ottignies, à la Région Wallonne, à l'UCL ou encore à la Fondation Métamorphose.

5.1. Le positionnement des acteurs

- Les citoyens : convaincus par l'initiative, mais pas toujours très bien informés du processus, ils se manifestent à l'aide de courriers et viennent déposer leurs actes de dernières volontés.
- Les membres de la Fondation Métamorphose : principalement Guy Basyn, Francis Busigny et récemment Ezio Gandin (ancien directeur des Amis de la Terre) qui vient de rejoindre le mouvement et prend part activement aux discussions avec les officiels.
- Le Collège d'Ottignies : si Julie Chantry (Ecolo) s'est montrée intéressée, elle reconnaît que ce n'est pas sa préoccupation principale. Cédric Dumonceau (CDH) porte donc, dès le départ, ce projet seul au sein d'un collège qui, d'après lui, « regarde, laisse faire, mais n'agit pas ». Cédric Dumonceau entretient des rapports fréquents avec les membres de la Fondation. C'est donc lui que nous allons retrouver tout au long du processus à Ottignies. Il est intéressant de noter qu'il n'a dans ses prérogatives scabinales aucune des matières en rapport avec l'Etat Civil ou l'Environnement. De ce point de vue, il n'a donc aucune légitimité, si ce n'est celle d'être élu. Mais nous y reviendrons.
- L'UCL : Ingénieur agronome de formation, Philippe Baret est aujourd'hui le Doyen de la Faculté des bioingénieurs. La Faculté d'Agronomie dispose d'un centre d'expérimentation à la ferme de Marbaix. Cet espace accueille des chercheurs de l'UCL qui mènent des recherches sur l'alimentation animale, la mise en place et le suivi d'écosystèmes...
- La Région Wallonne : Xavier Deflorenne est le personnage central du processus de décision à la Région Wallonne. C'est lui qui est consulté par les Ministres pour qu'ils

puissent répondre lors d'interpellations parlementaires. Xavier Deflorenne est en contact avec les membres de la Fondation depuis plusieurs années.

- Les Ministres compétents :
 - Valérie De Bue, en charge de la tutelle sur les communes
 - Carlo Di Antonio, en charge de l'environnement et de la transition écologique
 - René Collin, en charge de l'agriculture et de la nature

5.2. Le processus de décision au sein de la commune d'Ottignies - LLN

Après cette présentation des différents acteurs, nous allons situer temporellement les étapes du processus de décision et identifier les stratégies mises en place par les différents acteurs en présence. Dans un premier temps, nous nous focaliserons sur le processus de décision d'Ottignies-LLN. Nous verrons également que le débat s'est déplacé dans d'autres espaces de décisions, notamment entre la Fondation et les représentants de la Région Wallonne.

5.2.1. Etape 1 : Emergence du problème



A Ottignies, ce sont les citoyens, informés notamment par des membres de la Fondation, qui d'emblée vont participer activement au processus de décision en déposant une requête auprès de la commune.

Nous disposons d'une réponse (Annexe 4) envoyée par le Bourgmestre à Jacqueline Fontyn qui avait adressé un courrier (décembre 2015) à l'attention de la commune afin de défendre la pratique de l'humusation. Dans ce document de mars 2016, le bourgmestre parle d'une « idée intéressante (...) que les autorités politiques qui ont la possibilité de proposer une modification de la législation en la matière ne manqueront pas d'étudier en profondeur. »

Jean-Luc Roland invite donc Jacqueline Fontyn à défendre sa volonté auprès de la Région Wallonne.

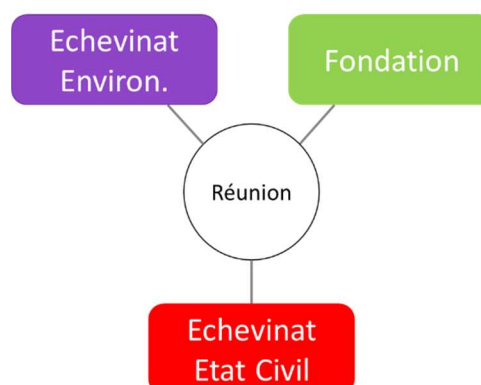
Le problème revient sur la table des mandataires publics par le biais du personnel attaché au service d'Etat Civil. Confronté aux citoyens venus déposer leurs actes de dernières volontés,

le personnel communal était dans l'embarras comme nous le confirme la responsable : « *Tant qu'il n'y a pas de décret, il ne faut pas faire croire aux gens que, oui, oui, ils vont pouvoir être humusés. (...) En fait au départ, il existait un formulaire de dernières volontés, et les personnes ne comprenaient pas que l'humusation n'était pas autorisée par la loi. Et donc là, j'ai été obligée de stipuler « Attention, ça n'existe pas. Les dernières volontés, c'est un document officiel qui est déposé au registre national ». Mais, là, on était en porte-à-faux. Les gens disaient « mais c'est mis sur un site ». Il fallait leur répondre que cela nous voulait rien dire, qu'on prenait leur demande mais que, légalement, on ne pourrait pas y donner suite. »*

Stratégies développées par les citoyens ottintois :

- On peut estimer que ces documents et courriers adressés à l'administration ont pour vocation de légitimer le contenu.
- Les actes de dernières volontés relèvent d'une stratégie de légitimation sur le contenu car ces documents disposent d'une valeur symbolique forte.

5.2.2. Etape 2 : Exploration des solutions



Une réunion convoquée par le service Etat-civil et Population est organisée, avec un représentant de la Fondation Métamorphose (Guy Basyn) afin de faire état de l'embarras des employés communaux. La gestion funéraire étant une compétence transversale, l'échevine de l'environnement, Julie Chantry, est également conviée. C'est la première fois qu'elle entend parler de la méthode : « *Le service population disait « Ça ne va pas, vous ne pouvez pas demander aux gens de nous envoyer ces formulaires, on ne sait rien en faire ».* Eux (les représentants de la Fondation) étaient très fermés. Moi, j'ai quand même relevé à cette

occasion l'intérêt de la méthode. Moi, à titre personnel, ça me parle. L'idée de pourrir dans un cercueil ne me revient pas trop et de me faire brûler non plus. Donc cette solution-là me paraît beaucoup plus écologique. »

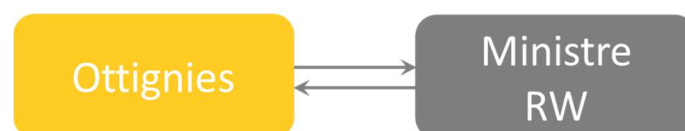
A l'issue de l'entrevue, il est donc convenu qu'en l'état actuel de la législation wallonne, on ne peut avancer dans cette voie mais que, si l'autorité régionale propose de développer un projet « pilote », la Commune d'Ottignies pourrait être intéressée. *« On a dit cela à la fin de la réunion et Guy Basyn était plutôt satisfait d'entendre qu'il y avait cette ouverture-là. Et donc nous en sommes restés là au niveau officiel. »*

5.2.3. Etape 3 : Sélection des solutions

Demande de reconnaissance du statut de Commune-pilote

C'est lors de cette étape qu'intervient le Premier Echevin, Cédric Dumonceau. Informé depuis plusieurs mois sur l'humusation par Guy Basyn dont il est proche, Cédric Dumonceau défend l'idée d'une expérimentation sur les terres ottintoises. Contrairement à ses collègues du Collège, il n'estime pas nécessaire de disposer du feu vert de la Région Wallonne dans la mesure où cette expérimentation serait encadrée, réalisée dans un cimetière communal, etc... La divergence d'opinion avec ses collègues est manifeste. Pour les échevines concernées, il faut au contraire obtenir une autorisation de la Région Wallonne. Sans cela, impossible d'aller plus en avant dans le projet.

Un courrier officiel émanant de la commune a été transmis à l'autorité de tutelle, à l'époque Paul Furlan. Nous disposons d'une copie, adressée également à Carlo Di Antonio en charge de l'environnement, le 14 juillet 2016. (Annexe 5)



Quand on analyse la missive, on observe que la commune met d'abord en avant l'aspect écologique du processus :

- « Une troisième solution, plus écologique »

- « Ce nouveau mode de mise en terre nous semble correspondre à une réelle mutation de notre société vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement et de l'homme. »
- « Cela permettrait de rendre aux cimetières une vraie dimension écologique. »

Au terme de ce paragraphe, les représentants de la Commune insistent sur le fait qu'à ce stade, la législation ne permet pas une telle pratique.

- « Nous devons nous conformer aux prescrits légaux »

Derniers éléments avant les salutations d'usage, la demande faite par le Collège d'abriter une expérience- pilote :

- « Notre ville serait intéressée de se porter candidate pour tester cette méthode. Une condition sine qua non étant, bien entendu, d'obtenir toutes les garanties régionales en terme de légalité et de processus. »

Stratégies développée par la Commune d'Ottignies - LLN

L'analyse du courrier nous permet de définir deux types de stratégies de légitimation :

- Stratégie de légitimation du contenu :
 - Volonté de faire mettre l'accent sur les arguments environnementaux (au moins à 3 reprises)
- Stratégie de légitimation de la procédure visant à mettre le décideur (la RW) dans un rapport de collaboration :
 - Volonté d'expérimenter la pratique
 - Respect des prescrits légaux
 - Statut de Commune-Pilote

5.2.4. Le processus en attente...

La réponse du ministre Pierre-Yves Dermagne est parvenue au Collège communal le 28 février 2017 (Annexe 6), soit près de sept mois après l'envoi de la demande de reconnaissance d'Ottignies-LLN comme commune-pilote.

La réponse est assez laconique. Les éléments centraux par ordre d'importance mettent l'accent en premier sur le respect de la loi :

- « Je vous confirme qu'en l'état actuel de la législation wallonne, seules l'inhumation et l'incinération sont légalement possibles. »

En second lieu sur l'importance d' « études sérieuses préalables »

- « Cette solution pourrait se montrer moins écologique qu'il ne semble à première vue. (...) Il convient également d'étudier les problématiques de risques de pollution chimique éventuelle due aux médicaments, voire radioactive due aux traitements par radiothérapie. »

Le courrier se clôture par le fait que la Région Wallonne prend bonne note de l'intérêt de la commune pour cette pratique.

Stratégies développée par la Région Wallonne

Stratégie de légitimation du contenu

- La Région Wallonne insiste sur la dimension légale des prescrits

Stratégies de délégitimation du contenu

- La Région considère à contrario que la pratique de l'humusation pourrait être défavorable à l'environnement. La délégitimation est évidente. La Région Wallonne s'appuie sur les valeurs des défenseurs de l'humusation pour montrer que leurs arguments écologiques pourraient s'avérer encore plus néfastes.

Ce courrier marque une étape importante du processus de décision à Ottignies-LLN. La majorité du Collège a pris acte du « non » exprimé par la tutelle. Les échevins concernés ne sont donc pas allés plus avant dans la tentative de reconnaissance, ne réitérant pas leur demande.

Cédric Dumonceau a poursuivi seul le travail de reconnaissance, en collaborant étroitement avec la Fondation Métamorphose. Il a ainsi participé à différentes actions destinées à faire connaître l'humusation.

5.2.5. Actions diverses de médiatisation de la pratique

Participation à un reportage pour RTL-TVI

Une équipe de RTL-TVI a contacté la Fondation Métamorphose afin de réaliser, à des fins didactiques, un simulacre d'humusation. Nous avons déjà détaillé la vidéo plus haut dans notre analyse. Parmi les intervenants, Cédric Dumonceau apparaît comme l'interlocuteur de la Commune, bien qu'il n'en ait pas la légitimité. Il n'est en effet pas habilité à recevoir les actes de dernières volontés et n'est pas non plus en charge des cimetières. Cette vidéo entre indirectement dans le cadre du processus de décision. Sa vocation est d'expliquer au grand public le processus d'humusation. Le fait qu'un média s'intéresse à l'humusation place la pratique dans la sphère publique.

Préface d'un ouvrage consacré à l'humusation

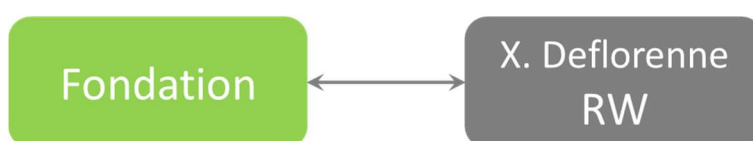
Cédric Dumonceau a rédigé l'une des quatre préfaces de l'ouvrage « Plaidoyer pour l'humusation ». Il avait répondu favorablement à la demande de la Fondation. Cette intervention ne fait aucunement référence à la Commune d'Ottignies ou à une quelconque demande de reconnaissance comme commune-pilote. Cédric Dumonceau se place dans la posture d'une personne convaincue des bienfaits de la pratique.

Stratégies développées par les défenseurs de l'humusation :

Tant à travers les reportages que le livre, la stratégie développée vise une légitimisation du contenu.

5.3. Le processus de décision au sein de la Région Wallonne

Parallèlement aux démarches menées à Ottignies-LLN, la Fondation est en contact depuis 2015 avec la Région Wallonne. Les défenseurs de l'humusation veulent convaincre l'autorité compétente.



A cette fin, la Fondation poursuit son travail de lobbying auprès des parlementaires wallons, mais surtout continue le dialogue avec Xavier Deflorenne. Après une entrevue avec « Monsieur Cimetière » en octobre 2017, les membres de la Fondation avaient le sentiment d'observer une accélération du processus, Xavier Deflorenne leur ayant demandé de venir avec des propositions concrètes sur les différents aspects du « process », comme nous le confiait Ezio Gandin.

- 1) **Expérimentation** : *« Xavier Deflorenne nous a suggéré de prendre contact avec les facultés qui travaillent avec des corps donnés à la science. Il nous a dit « Pour que le dossier soit accepté, il faut que j'ai la preuve que l'humusation fonctionne ». Notre objectif est donc de trouver un service où les médecins légistes seraient ouverts et de trouver un service d'Agronomie (probablement à l'UCL) qui pourra assurer le suivi scientifique de tout ce qui se passe dans une butte en faisant une analyse approfondie du processus. »*
- 2) **Sacralisation des lieux** : *« Nous devons mener une réflexion sur le processus en lui-même et sur la façon dont on va sacraliser les différents lieux où la dépouille va reposer. Xavier Deflorenne tient beaucoup à cela. Pour lui, l'aspect sacré du lieu où se trouvent les dépouilles est important. Là, on a un travail de réflexion et de proposition à faire. »*
- 3) **Elaboration d'un plan de formation** : *« Les humusateurs aujourd'hui n'existent pas. On a des fossoyeurs. Comment opère-t-on la transition ? Est-ce qu'un fossoyeur peut devenir un humusateur ? Nous devons faire des propositions. »*

Ce processus se déroule entre la Fondation et la Région Wallonne. Pourtant, la ville d'Ottignies-LLN va y être directement impliquée par l'entremise de Cédric Dumonceau.

La question de l'expérimentation va faire émerger de nouvelles difficultés.

5.3.1. Etape 1 : Emergence d'un nouveau problème

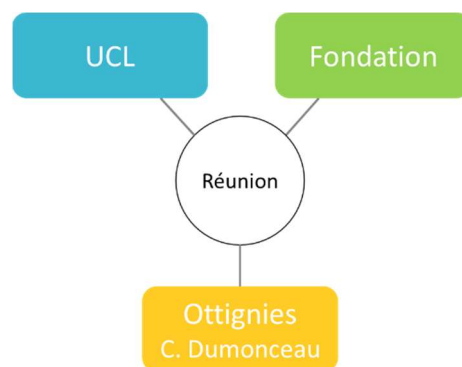
Une boucle de rétroaction ramène nos interlocuteurs à l'étape initiale du processus de décision à savoir l'émergence d'un nouveau problème : « Comment procéder à l'expérimentation ? »

1. Qui peut se charger d'expérimenter la méthode ? Une université ? Laquelle ? Est-elle intéressée ?

2. Expérimenter mais sur quels corps ? Des animaux ? En l'occurrence, des porcs ? Des morceaux de corps donnés à la science ? Ou des corps entiers ?
3. Une expérimentation, mais avec quels financements ?

5.3.2. Etape 2 : Exploration des solutions

Cette exploration s'est faite lors d'une réunion organisée le 8 décembre 2017. Cette rencontre, sollicitée par la Fondation Métamorphose, mettait en présence des représentants du monde académique et le Premier Echevin d'Ottignies-LLN.



L'objectif était de développer un partenariat pour aller de l'avant dans le processus d'expérimentation. Cette réunion est révélatrice de l'intérêt que peut susciter la pratique de l'humusation et les questions éthiques qu'elle soulève. En témoigne le nombre et la qualité des intervenants issus du monde académique, tels que :

- Philippe Baret, Doyen de la Faculté d'agronomie
- Bruno Delvaux, Faculté des bioingénieurs, ex-recteur de l'UCL
- André Moens : professeur, président de l'Ecole de Médecine Vétérinaire
- Adrien Dockx : assistant, agronome, faculté des bioingénieurs, responsable de la ferme de Lauzelle
- Catherine Behets : professeur ordinaire, faculté de médecine et de médecine vétérinaire, doyen de la Faculté des Sciences de la motricité

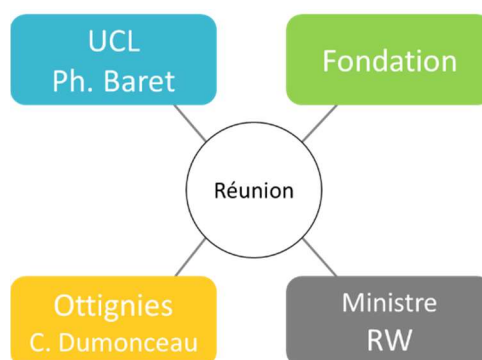
Au terme de cette réunion, un engagement a été pris à l'unanimité d'aller de l'avant sur ce projet entre l'Université, la Ville et la Fondation. Même si la volonté est à ce stade de rester discret sur cette collaboration.

5.3.3. Etape 3 : Sélection des solutions

Une estimation d'un budget a été réalisée afin de mener à bien une expérimentation sur des porcs (qui présentent un certain nombre de similitudes anatomiques et physiologiques avec l'homme) dans la ferme pédagogique de Marbaix ou celle de Lauzelle. Il serait question de mettre en humusation quatre porcs. Le budget estimé est de 50 000 euro. Conformément au souhait du responsable de la Cellule du Patrimoine Funéraire, Xavier Deflorenne, un test pourrait être réalisé dès le printemps. Il a donc été décidé d'introduire une demande de subside auprès du Cabinet de Carlo Di Antonio.

5.3.4. Etape 4 : Implémentation de la décision

Réunion au sein du Cabinet du Ministre Di Antonio



Cédric Dumonceau (CDH) a sollicité le Ministre afin d'expliquer le projet de collaboration entre l'UCL et la Fondation Métamorphose. A cette réunion, étaient présents trois représentants de la Fondation (Guy Basyn, Francis Busigny, Ezio Gandin), mais également Philippe Baret, Doyen de la faculté d'agronomie à l'UCL. Pour cette entrevue, le Ministre s'est fait remplacer par un collaborateur du Cabinet, Alexis De Mey, agronome, spécialisé dans la gestion des sols et des terres.

Lors de cette réunion, il a été question du protocole de recherche qui est en cours d'élaboration. Philippe Baret a précisé que, si l'université s'engage dans cette expérimentation, c'est l'UCL, et non pas la Fondation, qui sera aux commandes du « process ».

- La première partie de l'expérimentation portera sur la « partie animale »
- Deux fermes peuvent potentiellement accueillir l'expérimentation (Marbaix et Lauzelle)

- Budget de 50.000 ou 60.000 euro pour la première phase
- Volonté d’aller vite car la période idéale pour débiter serait avril-mai 2018

Stratégies développée par l’UCL

- Stratégie de légitimation du demandeur (UCL) : Philippe Baret jouit d’une notoriété certaine au sein du monde académique. A ce titre, il est considéré comme un interlocuteur crédible.
- Cette légitimation du demandeur impacte de facto la légitimation du contenu. La pratique se trouve crédibilisée par le simple fait que l’UCL y prête attention.

A ce jour, les différents acteurs attendent toujours la réponse du Ministre.

5.4. Conclusions relatives aux stratégies exercées par les acteurs

- Absence de stratégie de pression : manifestement, à ce stade, la volonté est d’amener une réflexion sur les pratiques funéraires. Les stratégies de pression risqueraient de réduire les chances que le projet aboutisse. Les stratégies de pression sont de surcroît peu pertinentes pour la Fondation qui ne dispose pas de moyen de pression face aux décideurs politiques. Parmi le panel des stratégies, les défenseurs de l’humusation ont choisi la voie longue et incertaine du dialogue car c’est de loin la solution la plus carrossable.
- Tableau avec les stratégies utilisées lors des différentes étapes du processus de décision :

Etapes	Stratégies
1) Emergence du problème	<u>Stratégie développée par les citoyens d’Ottignies :</u> • Stratégies de légitimation du contenu à travers les actes de dernières volontés et les courriers adressés aux édiles communaux

2) Exploration des solutions	<u>Stratégies développées par la Fondation à l'égard de la commune :</u> • Stratégie de légitimation du contenu <u>Stratégie développée par la Fondation à l'égard de la RW :</u> • Stratégie de légitimation du contenu
3) Sélection des solutions : envoi d'un courrier à la Région Wallonne afin d'être reconnue comme commune-pilote	<u>Stratégies développée par la Commune d'Ottignies - LLN à l'égard de la RW :</u> • Stratégies de légitimation du contenu : volonté dans le courrier de faire mettre l'accent sur les arguments environnementaux • Stratégies de légitimation de la procédure visant à mettre le décideur (la RW) dans un rapport de collaboration
4) Réponse de la RW	<u>Stratégies développée par la Région Wallonne à l'égard de la commune d'Ottignies-LLN :</u> • Stratégie de légitimation du contenu (et de la procédure) : la RW insiste sur la dimension légale des prescrits • Stratégies de délégitimation du contenu : la Région considère que la pratique de l'humusation pourrait être défavorable à l'environnement. Elle s'appuie sur les valeurs des défenseurs de l'humusation pour montrer que leurs arguments écologiques pourraient s'avérer encore plus néfastes.
5) Boucle de rétro-action avec émergence d'un nouveau problème	<u>Stratégies développée par la Fondation :</u> • Stratégie de légitimation du contenu, de la procédure et du demandeur à travers l'introduction d'un tiers acteur (UCL)
6) Exploration des solutions – projet d'expérimentation avec l'UCL	<u>Stratégies développée par l'UCL :</u> • Stratégie de légitimation du demandeur (UCL) : Philippe Baret jouit d'une notoriété certaine. A ce titre, il est considéré comme un interlocuteur crédible, issu du monde académique. • Stratégie de légitimation du contenu : la légitimation du demandeur impacte de facto le contenu, à savoir la

	pratique qui se trouve crédibilisée par le simple fait que l'UCL y prête attention. <u>Stratégies développée par la RW :</u> • Stratégie de légitimation des ressources financières. (la RW peut accepter d'octroyer un subside ou non pour financer le projet)
--	--

- Tableau reprenant les stratégies développées par chaque acteur du processus de décision :

Acteurs	Stratégies
Citoyens	• Stratégie de légitimation du contenu à travers l'envoi d'actes de dernières volontés et de courriers adressés aux édiles communaux
Ottignies-LLN	• Stratégie de légitimation de la procédure régionale « La Région Wallonne n'accepte pas notre demande »
Région Wallonne	• Stratégie de délégitimation sur le contenu (courrier du Ministre Dermagne) • Stratégie de légitimation des règles en vigueur (prescrits légaux) • Stratégie de légitimation des ressources financières (octroi de subsides ou pas)
Fondation Métamorphose	• Stratégie de légitimation du contenu à l'égard des citoyens, puis de la commune et de la RW • Stratégie de légitimation du demandeur auprès du ministre (en s'alliant à l'UCL)
UCL	• Stratégie de légitimation du demandeur (crédibilisation de l'expertise académique) • Stratégie de légitimation du contenu (si l'UCL s'y intéresse, on peut y voir une crédibilisation de la pratique)

6. Articulation entre contextes, contenus et processus

Plusieurs éléments attirent particulièrement l'attention quand on analyse le triptyque contexte-contenu-processus.

Des articulations entre les cadres théoriques nous permettent de mettre en avant différents points d'intérêts.

Le **contexte** est marqué par des éléments juridiques, administratifs, économiques et culturels. Ces éléments de contexte ont un rôle prépondérant dans l'articulation du triptyque. A de nombreuses reprises nous avons vu que les acteurs y font appel pour justifier leurs actions. On voit évidemment que les différents acteurs (membres de la fondation, Commune ou Région Wallonne) mobilisent ces éléments contextuels différemment.

L'analyse du **contenu** à travers la théorie des mondes nous laisse penser qu'il n'y a pas un fossé infranchissable entre les intentions des défenseurs de l'humusation, celles de la Commune d'Ottignies et celles de la Région Wallonne. Au contraire, les approches comparées montrent clairement que les trois premiers registres de justification des différents acteurs sont identiques même s'ils apparaissent hiérarchiquement à des degrés divers.

Les résultats obtenus nous éclairent sur une voie possible de négociations. On peut légitimement avancer l'hypothèse que le projet d'humusation va devoir muter. D'une pratique écologique inconditionnelle, elle va devoir, pour être validée et développée au sein de la Région Wallonne, subir une transformation et devenir un objet écologique, civique et industriel.

Ce conditionnement sera-t-il accepté par les défenseurs de l'humusation ? Quelles seront les influences les plus fortes ? Préféreront-ils le maintien du « process » tel qu'il a été imaginé ou accepteront-ils d'envisager une pratique conditionnée ?

Le **processus** décisionnel appelle quelques observations.

D'abord, la forte décentralisation des citoyens, les usagers potentiels. Ce sont eux qui, à travers la Fondation ou par leur initiative personnelle, vont mettre en route le processus de décision.

Ensuite, l'absence de stratégie de pression. Le projet est négocié. Les différents protagonistes ont opté pour une voie discursive. Nous avons détaillé les étapes du processus de décision et les stratégies développées par les différents acteurs. Ceux-ci optent principalement pour des stratégies de légitimation du contenu. Parfois, ces stratégies concernent la procédure, le demandeur ou encore les ressources financières.

La Région Wallonne a développé des stratégies de délégitimation. Elle n'hésite pas à s'appuyer sur les valeurs des défenseurs de l'humusation issues du monde vert pour contrer le projet. On voit qu'il existe un lien entre la délégitimation et les aspects de critique développés dans l'analyse de contenu.

L'articulation entre processus, contextes et contenu permet d'identifier les influences majeures.

6.1. Influences contrastées du processus sur les contenus

Influences faibles du processus sur les contenus pour les défenseurs de l'humusation

Nous avons vu que le processus est extrêmement décentralisé car la mise en marche du projet repose sur les citoyens avec, comme figure de proue, la Fondation Métamorphose. Cette mise en marche est externe aux acteurs décisionnels. Ce qui génère un processus, plus long et difficile car il faut convaincre sur une thématique qui est sujette à « interprétations ». Pour les demandeurs, il y a donc peu d'influences « directes » du processus sur le contenu. Ces influences ne peuvent s'exprimer qu'à travers les médias, la parution d'un ouvrage, mais s'avèrent non-contraignantes pour les institutionnels.

Influences fortes du processus sur les contenus pour les acteurs régionaux

Par contre, la Région Wallonne exerce une influence directe des processus sur les contenus. C'est le cas en particulier lorsqu'elle déploie des stratégies de délégitimation en affirmant que

l'humusation pourrait s'avérer plus polluante que les pratiques actuelles. Dans cette guerre de « légitimité », la Fondation va devoir trouver des réponses pour justifier les bienfaits de l'humusation. Il n'est pas exclu que les partisans de l'humusation doivent revoir certains aspects de contenu pour aboutir à la légalisation de la pratique.

6.2. Influences fortes des contextes sur les contenus tant pour les défenseurs de l'humusation que pour les acteurs institutionnels

La Fondation s'appuie sur des éléments contextuels forts (manque de place, pollution des sols, conditions de travail difficiles des fossoyeurs,...) pour développer son argumentaire.

Les acteurs politiques estiment qu'il faut avancer prudemment sur le sujet car il faut réfléchir à tous les impacts de la nouvelle pratique. Ils évoquent des risques divers. La Région Wallonne se retranche derrière un élément contextuel fort, à savoir le décret, pour ne pas aller plus avant dans la légalisation.

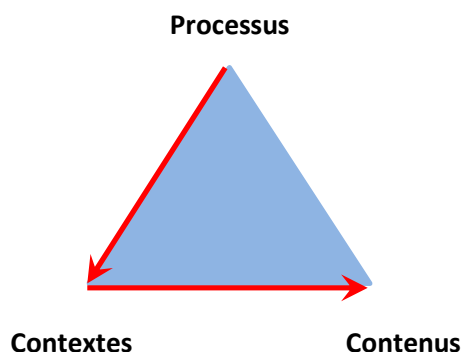
6.3. Influences fortes du processus sur les contextes pour tous les acteurs

La Région Wallonne, même si elle ne rompt pas le processus de décision, limite la marge de manœuvre des acteurs de la Fondation en s'appuyant, comme je l'ai dit précédemment, sur des prescrits légaux et sur une nécessaire expérimentation difficile et longue à mettre en œuvre.

Les porteurs de changement s'appuient sur les contextes internes et externes pour légitimer la nouvelle pratique. Pour mener à bien leur projet et aller de l'avant dans le processus, ils vont tisser des liens avec le monde universitaire et introduire dans le processus un tiers acteur : l'UCL. On notera cependant que, dans ce processus de décision, les défenseurs de l'humusation sont davantage contraints. Ils se placent en situation de « demandeurs ». De ce fait, ils disposent d'une très petite marge de manœuvre. Ce qui nous amène à penser que le projet, en tant que tel, sera amené à muter sous la contrainte de la Région Wallonne.

6.4. Influences du processus sur les contenus via les contextes pour les acteurs institutionnels

Cette représentation graphique nous montre quels sont les éléments qui prévalent dans le triptyque pour les acteurs institutionnels.



On sait que le processus est centralisé. C'est la Région Wallonne qui exerce un rôle de tutelle. A ce titre, c'est elle qui dispose du pouvoir d'aller plus avant dans le projet ou pas.

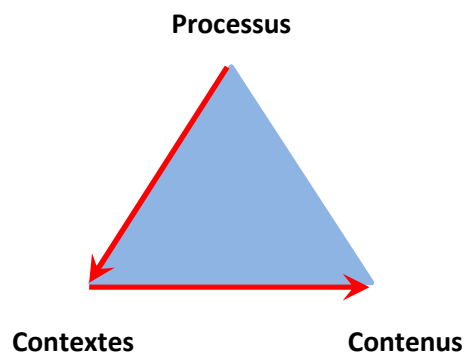
La Région Wallonne peut à la fois se montrer contraignante sur le contenu et demander certains aménagements à la pratique. Nous avons noté que des stratégies de pression ne sont pas relevées. La contrainte de l'autorité régionale s'exprime à travers des stratégies de légitimation et de délégitimation. La Région pourrait ainsi bloquer le processus en n'acceptant pas de financer la première phase du protocole d'expérimentation. On observe donc une prégnance du processus sur le contenu via les contextes.

Les contextes qui sont mobilisés relèvent principalement d'éléments légaux et administratifs. Ces éléments sont à mettre en parallèle avec le monde civique qui est le monde le plus mobilisé par le représentant de la Région Wallonne.

6.5. Influence des contextes sur le processus via les contenus pour les défenseurs de l'humusation

Les pro-humusation se sont engagés dans un travail de longue haleine pour faire légaliser une pratique en laquelle ils croient inconditionnellement. En communiquant sur cette nouvelle pratique, ils espèrent développer l'assentiment des citoyens. Le processus est naturellement fortement décentralisé car ce sont les citoyens qui le mettent en branle dans les communes

et qui font remonter leurs préoccupations auprès de parlementaires. Ces derniers vont alors questionner le ministre en charge...



Dans leur communication, les défenseurs de l'humusation n'hésitent pas à utiliser des éléments contextuels pour justifier la pratique de l'humusation. Parmi ces éléments, on retrouve principalement des éléments issus du monde vert qui font référence à l'urgence écologique (pollution des cimetières, saturation, etc...).

En diffusant ces informations et en développant un argumentaire fort autour de ce nouveau mode de traitement des restes humains, ils vont tenter d'influencer le contenu. Ils usent de tous les moyens en leur pouvoir pour faire parler d'eux. Leur communication est importante dans les médias, sur les réseaux sociaux. Leur travail de lobbying auprès des parlementaires et des présidents de parti, leur présence sur des salons (funéraires ou écologiques) montrent leur engagement dans la voie du changement. Malgré tous ces efforts, ils ne disposent pourtant pas du pouvoir d'entreprendre. Seul le monde politique régional est habilité à accepter ou non. A force de persuasion, la Fondation a pu convaincre le monde universitaire de se pencher sur un protocole d'expérimentation. C'est une réelle avancée. Les conclusions de ce test sont très attendues par les acteurs en présence. Elles pourraient aboutir à des adaptations du « process ». Le contenu fera certainement l'objet d'une approche négociée. Il devra sans doute muter sous la contrainte.

7. Conclusions

Ce qui précède éclaire le rôle central des éléments contextuels mobilisés par les différents acteurs. Notre analyse contextualiste met en lumière plusieurs résultats majeurs.

Le premier porte sur l'aspect décentralisé du processus mis en branle par les citoyens. Ce processus va se heurter de plein fouet à l'aspect très centralisé de l'administration régionale. Les différents acteurs mis en présence vont développer des stratégies tant pour légitimer leurs positions, que pour délégitimer la position de l'autre. Cependant, une voie concertée est privilégiée. Dans les différentes stratégies développées, nous n'avons pas relevé de stratégies de pression. Il faut dire que celles-ci risqueraient de compromettre les avancées réalisées par la Fondation Métamorphose.

Le processus de décision est foisonnant. A travers notre étude, on perçoit bien les différents niveaux de pouvoir et les rapports hiérarchiques qui influent dans les relations qu'entretiennent les différents acteurs. Une des limites de ce travail est que, faute de temps, nous avons dû nous limiter à une analyse micro sociologique alors que nous aurions aimé pouvoir étendre notre analyse du processus au niveau méso ou macro sociologique. Nous aurions, évidemment, aimé entendre les ministres concernés (tutelle, environnement et agriculture) sur cette nouvelle pratique funéraire. Mais une intuition nous laisse penser qu'il n'y aurait pas eu de prise de position forte de leur part dans la mesure où le processus est sur les voies et suit les arcanes administratives. Sur le sujet, cinq questions parlementaires ont déjà été posées aux ministres compétents et se sont toujours heurtées au manque de validation de la méthode et à la délicate question de l'expérimentation (Annexes 7, 8 et 9).

S'attaquer aux rites funéraires, n'était pas une mince affaire. La Fondation savait le sujet sensible mais n'imaginait pas la durée du processus. Pourtant la Fondation tient bon, contre vents et marées, et obtient de belles avancées, comme cette collaboration avec l'Université. Car chacun sait désormais que l'expérimentation est un préalable à toute avancée dans le domaine.

Nous avons vu les difficultés surmontées par la Fondation pour créer un cadre favorable à l'expérimentation. Les membres de « Métamorphose » comprennent la position plus

« consensuelle » adoptée par l’UCL de démarrer une expérimentation sur des porcs. Bien sûr, ils auraient préféré une expérimentation avec des défunts ayant introduit un acte de dernières volontés. A leur initiative, un nouveau document, encore plus explicite, vient d’être créé à cette fin. Il s’agit d’un document attestant du don de son corps pour permettre de valider l’humusation des défunts (annexe 10). Ce document a pour vocation d’autoriser les tests scientifiques sur la dépouille. Il doit être signé par les enfants du défunt ou ses ayants droit. Avec cette démarche supplémentaire, la Fondation Métamorphose espère accélérer le processus.

Pourtant assurément, le processus chemine...

Nous ne pouvons prédire ce que les tests scientifiques vont mettre en lumière. Trois phases de tests seront nécessaires (la première sur des porcs, la seconde sur des morceaux de corps humain et enfin la troisième sur des corps en entier). Si les tests s’avèrent concluants, il n’est pas impossible que l’humusation soit l’une des nouvelles pratiques funéraires d’ici dix ans. Il est difficile de fixer un échéancier mais le processus doit être évalué dans son ensemble pour éviter les écueils, comme nous le confiait Xavier Deflorenne : *« A mon sens, la régularisation de l’humusation, au cours de cette législature-ci, n’est pas envisageable. On pourrait peut-être l’envisager au cours de la législature prochaine si les tests sont concluants. C’est pour cela que j’ai besoin de tests ne prêtant aucun flanc à la polémique, afin de construire un vrai dossier à remettre aux ministres concernés. Cela signifie sans doute qu’à moyen terme l’humusation pourrait être acceptée, mais il convient d’agir intelligemment, en faisant preuve d’ouverture. »*

L’expérimentation est la pièce manquante au puzzle. Ses résultats sont très attendus. Dans l’éventualité d’un refus de financement de la part de Carlo Di Antonio, il serait possible de se tourner vers la Ministre Marcourt en charge de la recherche scientifique ou d’opter pour un processus plus décentralisé comme le recours au crowdfunding.

Nous pensons qu’un important travail est à réaliser au niveau mémoriel. Nous avons insisté dans l’aspect culturel sur l’importance du « religio » et pensons qu’une réflexion intense doit être menée pour rencontrer les besoins des proches, pour surmonter le deuil. La mise en œuvre d’une nouvelle pratique crée l’opportunité de penser les contours de sa ritualisation. Nous comprenons l’importance de la symbolique de l’arbre, mais entendons également les

craintes exprimées par la Région Wallonne sur le statut de l'arbre planté. Doit-il être planté sur le domaine privé, public ? A qui appartient-il ? A qui son entretien incombe-t-il ? Ces questions doivent trouver une réponse.

Il est encore trop tôt pour présager de l'avenir de l'humusation, mais la Région Wallonne ne veut pas privilégier cette pratique par rapport à d'autres méthodes funéraires dites « écologiques » et pratiquées à l'étranger. Celles-ci ne font pas l'objet d'une grande médiatisation et restent donc inconnues du public. Parmi elles, les nouvelles pratiques, venues de Suède et du Canada, que sont l'aquamation (alternative à la crémation traditionnelle par le feu qui utilise un procédé d'hydrolyse alcaline pour dissoudre les tissus humains et ne laisser que les ossements), la résomation ou promession (pulvérisation du corps par la plongée dans un bain d'azote liquide à -196°, ce qui le cristallise complètement).

Xavier Deflorenne considère que toutes les pratiques nouvelles doivent être mises sur le même pied : « *La seule distinction entre l'humusation et l'aquamation ou la résomation, en Wallonie, c'est qu'il n'y a pas de demande pour les deux dernières. Nous sommes face à des processus de traitement des restes humains intermédiaires entre le décès et la récupération par la famille, au même titre que l'incinération et surtout contrairement à l'inhumation traditionnelle. Si la résomation et l'aquamation ont cet avantage d'être déjà utilisées, l'humusation, elle, bénéficie d'un Francis Busigny en Wallonie qui sait faire entendre sa voix.* »

Ces techniques sont contestées par les défenseurs de l'humusation qui les jugent en inadéquation avec l'environnement. Ils considèrent que l'humusation est beaucoup plus respectueuse du cycle de la nature car elle ne fait appel à aucun procédé énergivore et à aucune matière extérieure comme de l'azote liquide. Le lobbying important mené par la Fondation pourrait dès lors servir malgré elle à d'autres pratiques, et de ce fait desservir l'humusation. C'est un paradoxe auquel sont confrontés les membres de la Fondation.

Les prolongements scientifiques sont multiples sur cette thématique. Tout est à faire. Dans la perspective d'une expérimentation, il serait très intéressant pour un étudiant bioingénieur de se saisir d'une recherche sur la faisabilité du projet. Le sujet offre également d'intéressantes perspectives en sciences sociales, dans les matières juridiques, voire en théologie sur les aspects plus rituels...

L'humusation sera-t-elle pratiquée un jour en Belgique ou ailleurs ? Marquera-t-elle les rites funéraires de son empreinte ? Ces questions restent sans réponses à ce jour. Mais les espoirs nourrissent l'innovation et, à ce titre, l'humusation dans ses principes présente des perspectives enthousiasmantes.

Et maintenant ?

En travaillant initialement ce sujet au sein de la rédaction de Canal C, j'étais loin d'imaginer tous les aspects qui relèvent de la thématique. Au terme de ce travail universitaire, mes représentations ont changé. Je perçois davantage les éléments de contexte qui mettent en tension les différents acteurs ainsi que le poids des éléments contextuels mobilisés dans le processus de décisions. Il était aussi très intéressant de retracer les étapes du processus de décision et les jeux d'influences qui s'insinuent dans celui-ci.

J'ai par ailleurs eu l'occasion d'assister à une campagne d'exhumation afin de mieux comprendre cette tâche délicate dévolue aux fossoyeurs. J'ai beaucoup aimé travailler sur les aspects culturels liés à la mort.

Après avoir entendu l'ensemble des interlocuteurs, je me suis forgé l'opinion que l'humusation est une voie possible. Mais mon sentiment est qu'elle va devoir s'accommoder avec des éléments objectifs qui seront inconditionnels dans le chef de l'administration régionale. Je pense donc que l'humusation sera bien différente de l'image qui est véhiculée dans la vidéo de RTL où l'on voit un espace dégagé, verdoyant, un corps transporté dans un linceul. La pratique va devoir « muter » pour être acceptée. J'en ai la conviction.

Jusqu'à présent, je ne m'étais jamais positionnée sur la question de l'humusation car je préférais attendre l'issue de ce travail afin de garder une neutralité tout au long de cette analyse. Cette mise en veille m'a permis d'écouter avec le plus grand intérêt tant les défenseurs que les détracteurs de l'humusation. J'ai pris le temps d'entrer dans la tête de tous mes interlocuteurs afin de comprendre leurs motivations et leurs freins. Aujourd'hui, mon positionnement est plutôt favorable à la pratique. Je ne perçois pas l'aspect dégradant décrit par ceux qui considèrent qu'un corps ne peut être composté. Au contraire, je vois poindre dans ce retour à la nature, une symbolique qui me parle.

Pourtant, je perçois également que la longueur du processus pèse sur les membres convaincus par l'humusation. Ils n'y étaient pas préparés. Dans les échanges que j'ai pu avoir, je ressens une forme de lassitude. Cette observation fait écho à un autre travail réalisé dans le cadre de nos études sur la question du temps nécessaire aux actions de développement durable. Notre société est régie par une temporalité qui découle directement de la sphère financière. La modernité nous a amené à penser le temps de l'histoire, le temps social comme désynchronisé du temps géologique, cosmique. Alors que l'idée du développement durable invite à prendre en considération la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins. Il y a bien, dans cette référence aux générations futures, une connexion du temps social au temps cosmique. Mais comment convaincre de la nécessité de reconnecter le temps des hommes à celui de la nature ? Comment penser des finalités fécondes pour l'humanité dans un contexte global dominé et régi par une sphère économique imposant la vitesse et la réactivité et ne pensant qu'à l'immédiateté ? C'est toute la difficulté.

Aujourd'hui, je souhaite bonne continuation à la Fondation dont je ne manquerai pas de suivre le cheminement. Le chemin est encore long et cabossé mais « Patience est mère de toutes les vertus » et j'espère que les représentants de la Fondation poursuivront, avec cette belle énergie, leur engagement tout au long de cette route tortueuse.

Bibliographie

Bajoit, G. (1988), Exit, Voice, Loyalty... and Apathy : les réactions individuelles au mécontentement, *Revue française de sociologie*, vol. 29, No. 2 (Apr. - Jun., 1988), pp. 325-345.

Baudry, P. (2010), Mutations des rites funéraires, *Transversalités* 2010/3 (n°115), p.111-121.

Bernard, J. (2009), La construction sociale des rites funéraires. Une transaction affective essentielle, *Pensée plurielle* 2009/1 (n°20), p. 79-91

Boltanski, L., Thévenot, L. (1991), De la justification. Les économies de la grandeur, Gallimard, NRF Essais.

Bourgeois, E., Nizet, J. (1995), Pression et légitimation. Une approche constructiviste du pouvoir, Paris, PUF

Brouwers I. et alii (1997), Management humain et contexte de changement, Bruxelles, De Boeck Université

Caroly, S., Trompette, P. (2006), De la compétence de services aux compétences de coordination et d'orchestration : Autour du conseiller funéraire, *Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé*, 8-1, consulté en ligne le 24 novembre 2017

Cousin, J., La crémation la mort, *Études sur la mort* 2007/2 (n° 132), p. 87-100.

Faure, P. (2007), Le choix de la crémation, *Etudes* 2007/2 (Tome 406), p.185-196

Garin, P., Richrad-Ferroudji, A., Les conflits de légitimité sous-jacents au conflit d'usage, *La Houille Blanche – Revue Internationale de l'eau*, EDP Sciences, 2008, 4, P. 40-46

Hanus, M. (2006), Le cadavre crématisé, *Etudes sur la mort* 2006/1 (n°129). P.133-143.

Hatch M.J et Cunliffe, A.L (2009) *Théorie des organisations. De l'intérêt de perspectives multiples*, 2^{ème} édition, De Boeck.

Hlady Rispal, M. (2002), *La méthode des cas : Application à la recherche en gestion*, Edition De boeck.

Husser, J. (2005), Chapitre 3. Contextualisme et recueil de données. Dans *Management des ressources humaines: Méthodes de recherche en sciences humaines et sociales* (pp. 65-100), Louvain-la-Neuve: De Boeck Supérieur.

Lafaye, C., Thévenot, L. (1993), Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature, *Revue française de Sociologie*, XXXIV, 1993, p. 495-524.

Masson-Loodts, I. (2017), Enfer et Pollution, *24H01*, n°9, 2017.P.20-28.

Servais, N., Colomb, P. (2016), Vers une gestion écologique des cimetières en Wallonie, Collections Espace Verts, n°1, p.2-8

Pettigrew A.M. (1985), Contextualist Research : « A natural way to link Theory and Practice », E.E., Lawler (Ed), Doing Research that is useful in Theory and Practice, Jossey Bass, pp. 222-274.

Pettigrew, AM., Whipp, R. (1991), Managing change for competitive success. Oxford, UK : Basil Blackwell

Van Dam, D., Nizet, J., (2012) Les agriculteurs bio deviennent-ils moins verts ? dans Van Dam, D., Streiht, M., Nizet, J., Stassart, P.M., Ed. Agroécologie : Entre pratique et sciences sociales, Dijon, Educagri éditions, 2012, P. 249-264

Vézina, M. (1997), Le contexte comme mouvement : une analyse contextualiste du développement de deux coopératives laitières québécoises (1930-1980), France, Programme doctoral associé IAE d'Aix-ESSEC, (Thèse pour le grade de docteur en Sciences de gestion)

Thys, S. (2013), L'appropriation discursive et pratique du concept de développement durable par les GACEURS et des bénévoles/travailleurs du commerce équitable, vers un imaginaire critique partagé, consulté le 20 décembre 2017

<https://orbi.uliege.be/handle/2268/146821>

Aux origines de la crémation de Marc Mayer, consulté le 4 janvier 2018

<https://www.laicite.be/magazine-article/aux-origines-de-la-cremation/>

Urnes biodégradables

<https://mrmondialisation.org/urne-funeraire-biodegradable/>

Annexes

- Annexe 1 : Projet de décret sur l’humusation
- Annexe 2 : Tableau des mondes de Boltanski et Thévenot
- Annexe 3 : Règlement de police et d’administration relatif aux cimetières, aux funérailles et aux sépultures d’Ottignies – Louvain-la-Neuve
- Annexe 4 : Courrier du bourgmestre d’Ottignies à une citoyenne intéressée par l’humusation
- Annexe 5 : Demande de la Ville d’Ottignies adressée à la Région Wallonne en vue de l’obtention du statut de Commune Pilote
- Annexe 6 : Réponse de la Région Wallonne à la demande de reconnaissance de la Ville d’Ottignies
- Annexe 7, 8 et 9 : Détails des questions parlementaires et des réponses formulées par le Ministre compétent
- Annexe 10 : Document de don du corps pour valider l’humusation

